



PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL, EDUCATIF ET SOCIAL

AMENAGEMENT
D'UNE MEDIATHEQUE

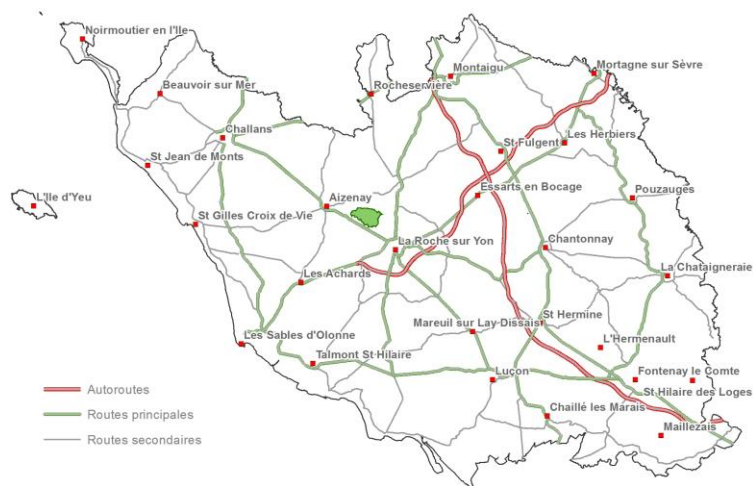
LA GENÉTOUZE

1. La commune et son territoire.....	p.3
1.1 La situation géographique et administrative	
1.2 La démographie	
1.3 La qualité de vie et les activités.....	p.4
1.4 Le territoire Vie et Boulogne.....	p.6
2. Le réseau Communauté.....	p.8
2.1 L’historique	
2.2 La compétence intercommunale de lecture publique.....	p.11
2.3 Le Pass lecture	
2.4 Les collections	
2.5 L’informatique et le numérique.....	p.13
2.6 Le personnel.....	p.14
2.7 L’action culturelle	
2.8 Le budget 2020.....	p.15
3. La bibliothèque actuelle	
3.1 L’origine	
3.2 Le bâtiment	
3.3 Le fonctionnement.....	p.16
3.4 La fréquentation et l’activité	
3.5 Les collections.....	p.19
3.6 L’action culturelle.....	p. 20
3.7 Les résultats de l’enquête de satisfaction rapportés à la médiathèque de La Genétouze.....	p.21
4. Diagnostic.....	p.22
4.1 Les forces	
4.2 Les faiblesses.....	p.23
5. La médiathèque de demain.....	p.24
5.1 Les enjeux et les orientations stratégiques	
5.1.1 Favoriser l’accès à la culture au plus grand nombre d’habitants	
5.1.2 Etre acteur de la vie locale.....	p.25
5.1.3 Proposer une offre culturelle attractive	
5.2 Les objectifs opérationnels	
5.2.1 Les horaires et l’accueil du public	
5.2.2 Le personnel.....	p.26
5.2.3 Les collections	
5.2.4 L’informatique et le numérique.....	p.27
5.2.5 L’action culturelle.....	p.28
5.3 Le bâtiment.....	p.29
5.3.1 Le projet	
5.3.2 La localisation	
5.3.3 L’intention architecturale.....	p.30
5.3.4 Les espaces souhaités.....	p.31
5.3.5 L’accès extérieur.....	p.34
5.4 Les budgets prévisionnels	
5.4.1 L’investissement	
5.4.2 Le fonctionnement.....	p.35
5.4.3 Le récapitulatif global	

NB Dans la partie 2, les comparatifs sont à interpréter avec précaution pour 2 raisons : d’une part, les chiffres renseignés pour le réseau des médiathèques Vie et Boulogne datent de 2019, tandis que les données issues de la *Synthèse nationale* du Ministère de la Culture sur les activités des bibliothèques sont de 2016 ; d’autre part, leur pertinence est à relativiser : d’un côté, les éléments du réseau Vie et Boulogne concernent un territoire intercommunal rural d’à peine 45 000 habitants et de l’autre, les chiffres nationaux portent sur des collectivités de 40 000 à 99 999 habitants (mélant villes et communautés de communes).

1. La commune et son territoire¹

1.1 La situation géographique et administrative



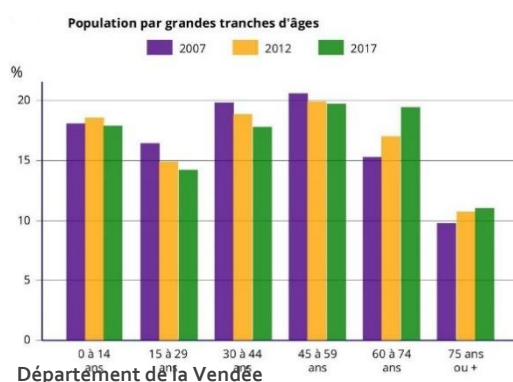
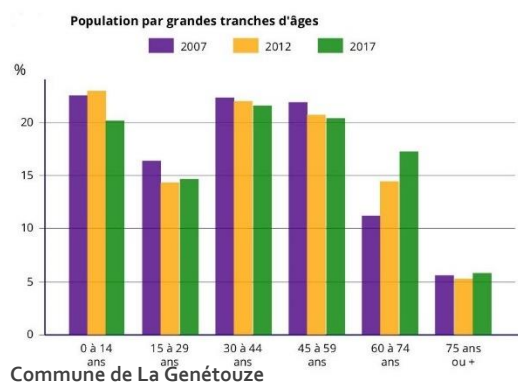
Carte extraite de la fiche territoriale 2018 de La Genétouze, Observatoire de la Vendée

La Genétouze est une commune rurale localisée dans le bas bocage vendéen, au centre-nord du département de la Vendée, à proximité de la voie rapide La Roche-sur-Yon/Aizenay et à égale distance (environ 5 km) entre Le Poiré-sur-Vie et Venansault. Elle dépend de l'arrondissement de La Roche-sur-Yon, du canton d'Aizenay et se situe au sud de la communauté de communes Vie et Boulogne.

1.2 La démographie

La commune s'étend sur une superficie de 13,12 km². Avec une population totale de 1 968 habitants², sa densité (147,2 hab. /km²)³ est l'une des plus fortes des 15 communes de la communauté de communes⁴ et est particulièrement élevée au regard de la moyenne départementale (100,5 hab. /km²).

Pyramide des âges. Elle fait apparaître une population assez stable entre 2012 et 2017, sauf pour la tranche des 60-74 ans en augmentation (ce qui permet d'entrevoir un vieillissement dans les années à venir). La population est toutefois légèrement plus jeune que la moyenne départementale (les 0-14 ans et des 30-44 ans sont comparativement un peu plus importants). Près de 60 % des habitants sont âgés de moins de 44 ans en 2017 et les 75 ans et plus sont proportionnellement 2 fois moins nombreux que sur la Vendée⁵.



¹ Sauf indications autres, les données sont issues de l'INSEE et concernent l'année 2017.

² Source : INSEE, Recensement de la population - Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 – arrondissements - cantons - communes, Vendée, date de référence statistique : 1^{er} janvier 2017; population totale = population municipale + population comptée à part. Population DGF.

³ La densité se calcule sur la base de la population municipale (1 931 habitants pour La Genétouze).

⁴ La 3^{ème} après celles de Bellevigny et de Palluau.

⁵ Source des graphiques : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Evolution démographique des 20 dernières années. La population augmente constamment depuis 1968 et notamment depuis le début de ce siècle avec une croissance de près de + 40 % entre 1999 et 2017, une des plus élevées de la Vendée (la variation départementale moyenne est de + 25 %)⁶. Les apports dus au nombre des naissances et aux arrivées extérieures sont plutôt équilibrés. Sur la période 2012-2017, le taux de natalité est de 12,5 ‰ (en diminution de 0,8 point par rapport à la période 2007-2012) et le taux de mortalité de 3,5 ‰ (divisé par 2 depuis la période 1968-1975)⁷.

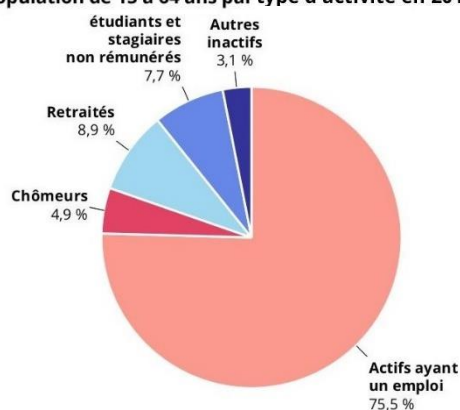
Projections démographiques. Les dernières prévisions à horizon 2050 envisagent un gain de 95 000 habitants à l’échelle de la Vendée, soit une croissance d’environ 17 % par rapport au nombre de 2017 (675 247)⁸. Si on applique ce pourcentage à la population genestozienne, on peut l’estimer à près de 2 300 habitants dans 30 ans (gain de près de 330 personnes). Mais il s’agit d’une estimation basse correspondant à la tendance départementale ; une évolution de + 25 % semble plus vraisemblable au regard des chiffres communaux des 15 dernières années, soit une population totale que l’on pourrait estimer à près de 2 500 habitants en 2050.

Répartition par sexe. Elle est équilibrée (980 hommes et 951 femmes en 2017)¹⁰.

1.3 La qualité de vie et les activités

Emploi. En 2017, la population est composée pour une large part d’actifs ayant un emploi (75,5 %), le reste se répartissant essentiellement entre les retraités (8,9 %), les étudiants (6,5 %, soit environ 150 habitants) et les chômeurs (4,9 %)¹¹. Le taux de chômage en Vendée est de 8,4 %¹² (au 1^{er} trimestre 2020, il n’est plus que de 6,1 %¹³).

Population de 15 à 64 ans par type d’activité en 2017



Entre 2012 et 2017, le nombre d’emplois à La Genétouze est passé de 123 à 137¹⁴. Sur les 927 personnes de plus de 15 ans qui ont un emploi¹⁵, plus de 90 % sont salariées (dont près de 90 % de fonctionnaires ou en CDI¹⁶). 1 femme sur 3 travaille à temps partiel¹⁷. 9 personnes sur 10 travaillent en-dehors de La Genétouze¹⁸. Les moyens de déplacement sont très majoritairement individuels : 9 personnes sur 10 utilisent une voiture, un camion ou une fourgonnette pour se rendre sur leur lieu de travail¹⁹.

⁶ Calculs effectués à partir des dossiers complets de l’INSEE pour La Genétouze et le département de la Vendée. Source : INSEE, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

⁷ Source : INSEE, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2017 exploitations principales – Etat civil, géographie au 01/01/2020.

⁸ Population municipale.

⁹ *Combien d’habitants en Vendée en 2050 ?*, Observatoire Economique, Social et Territorial de la Vendée, octobre 2017

¹⁰ Source : INSEE, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020 (population municipale).

¹¹ Source de ces chiffres et du graphique : *ibid.* note 5.

¹² *Ibid.* note 5.

¹³ http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/sites/pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/note_tx_de_chomage_2020_t1.pdf

¹⁴ Sources : INSEE, RP 2007, RP2012 et RP 2017, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

¹⁵ Sources : INSEE, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

¹⁶ *Ibid.* note 14. 75 % en Vendée.

¹⁷ *Ibid.* note 14. Le taux pour les hommes est de 3,6 %.

¹⁸ Sources : INSEE, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020. 2 Vendéens sur 3 travaillent en-dehors de leur commune de résidence.

¹⁹ *Ibid.* note 14.

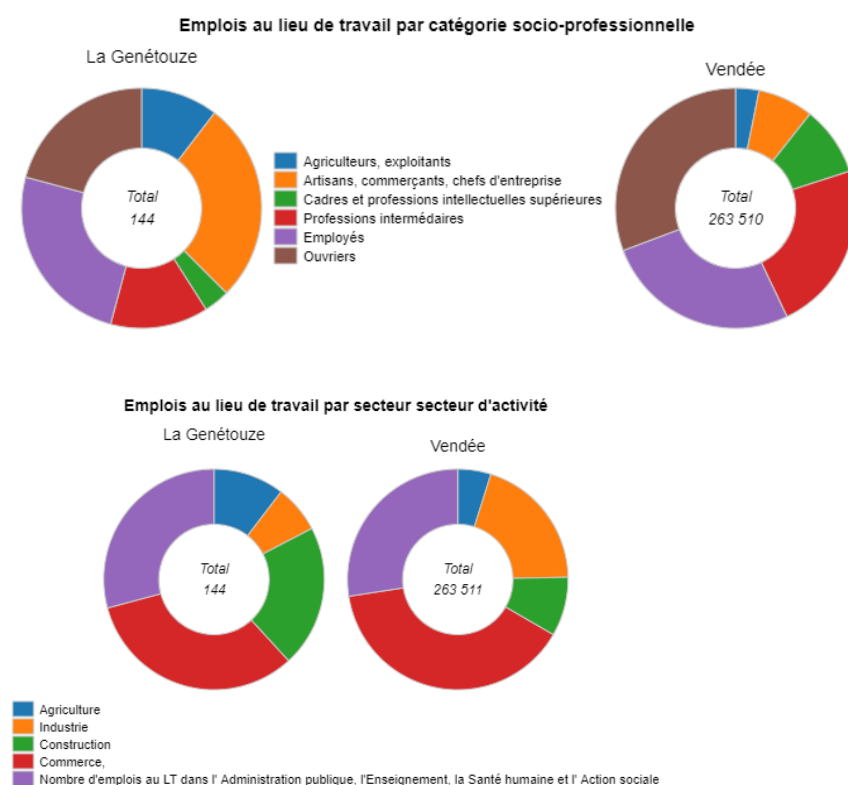
Logement²⁰. L'habitat est marqué par une forte proportion de résidences principales (95,2 %, le taux étant de 70 % à l'échelle de la Vendée), essentiellement des maisons individuelles occupées par leur propriétaire (86 %). La moitié des constructions ont été édifiées entre 1991 et 2014 et presque 45 % sont occupées depuis moins de 9 ans par leurs résidents actuels. Enfin, près de 60 % des ménages sont équipés de 2 voitures ou plus. La répartition de l'habitat est concentrée pour l'essentiel dans le bourg.

Formation²¹. Le niveau de formation est plus élevé par rapport à celui de la population vendéenne : 17,2 % n'ont aucun diplôme ou au plus un niveau BEPC, 34,4 % sont titulaires d'un CAP ou d'un BEP, près d'1 personne sur 5 a un baccalauréat et plus d'1 sur 4 est diplômée de l'enseignement supérieur.

La **médiane du revenu disponible** par unité de consommation est de 21 680 € (pour la Vendée, le chiffre est de 20 720 €)²².

Economie²³. A La Genétouze, 10 % des emplois se situent dans le secteur agricole (le taux est 3 fois moins important à l'échelle de la Vendée). Ce rapport s'inverse pour les professions intellectuelles et d'encadrement. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (27 % au total) sont proportionnellement 4 fois plus nombreux qu'au niveau départemental. Le taux de présence des employés est similaire à La Genétouze et en Vendée (1/4).

L'observation par secteur d'activité fait apparaître une sous-représentation de l'industrie sur la commune par rapport à la Vendée (7 %, soit près de 3 fois inférieure), une présence importante de la construction (20 % contre 9 % sur le département). Les autres secteurs (commerce et transport, administration publique) sont plus équilibrés et fortement implantés (près des 2/3 des activités).



²⁰ Sources : ibid. notes 15 et 18.

²¹ Sources : ibid. note 15.

²² Source : INSEE, DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2020. Le revenu disponible est le revenu après redistribution prenant en compte le revenu initial, augmenté des prestations sociales reçues et diminué des impôts versés. Ce revenu, divisé par le nombre d'unités de consommation, permet d'évaluer le niveau de vie d'un ménage.

²³ Données 2017 issues de l'Observatoire territorial de Vendée :

<https://geoclip.vendee.fr/#c=report&chapter=emploi&report=r03&selgeo1=com2019.85098&selgeo2=dep.85>

Equipements et services. La commune offre de nombreux services à ses habitants avec :

- des structures dédiées à la jeunesse : 2 écoles primaires, 1 accueil péri et extrascolaire, 1 espace jeunes, des permanences du RAM intercommunal, l'association Les P'tites canailles (assistantes maternelles) ;
- 1 point de contact La Poste au sein d'un café ;
- des services de santé : 3 infirmiers libéraux, 1 diététicienne et 1 ostéopathe ;
- 1 pôle commercial de proximité de moins de 10 ans (espace La Fontaine) : boulangerie, épicerie-traiteur, café, coiffeur, fleuriste, esthéticienne ;
- pas de structure collective pour personnes âgées (en-dehors des logements sociaux affectés en priorité aux personnes âgées), mais un projet de résidence sénior près du pôle commercial.

Offre culturelle, sportive et vie associative. Plus d'une vingtaine d'associations œuvrent à La Genétouze, avec un total de plus de 800 adhérents, tous domaines confondus. Le sport est fortement représenté avec les clubs de basketball, de football, de course à pied, de volleyball, de gymnastique, de tennis de table, de vélo et de multisports. Leurs licenciés utilisent les équipements communaux mis à leur disposition : 1 salle de sport, 2 terrains de football, 1 city-stade et 1 salle de tennis de table. 3 autres salles municipales sont réservables pour les activités des autres associations ou structures culturelles et de loisirs dans les domaines suivants :

- culturelles : la musique (1 chorale, 1 groupe de musique), le théâtre (1 troupe), la médiathèque ; une boîte à livres, indépendante de la médiathèque, est à disposition des habitants pour donner une 2^{ème} vie à leurs livres ;
- loisirs : jeu (poker, 2 associations de billard), scrapbooking, activités de nature (chasse, 1 club canin, jardinage avec le jardin des 5 sens et les jardins municipaux), le comité des fêtes, les activités du CCAS (dictées, gymnastique douce, marche à pied, marche nordique, ateliers mémoire, scrabble, qi-gong...);
- le club des anciens.

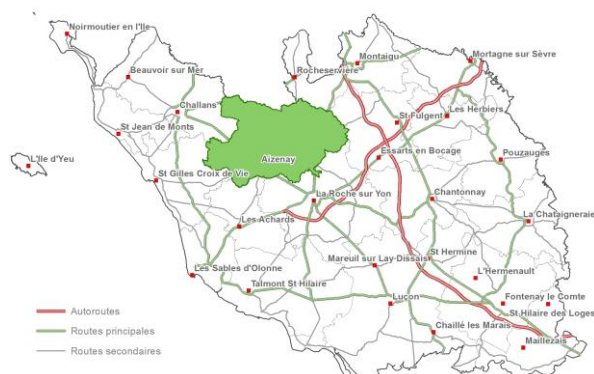
Tourisme. Aucun hébergement n'est recensé sur la commune²⁴.

1.4 Le territoire Vie et Boulogne²⁵

La commune de La Genétouze fait partie de la communauté de communes Vie et Boulogne depuis 1992 (ancien district). Elle est située au sud de ce territoire de près de 490 km², lui-même localisé au nord du département de la Vendée, au sud de Nantes, au cœur du triangle La Roche-sur-Yon/Challans/Montaigu-Vendée. Le temps de déplacement maximum vers les pôles urbains de La Roche-sur-Yon, de Nantes, de Challans et vers le littoral vendéen est inférieur à 30 minutes.



La commune de La Genétouze au sein du territoire Vie et Boulogne

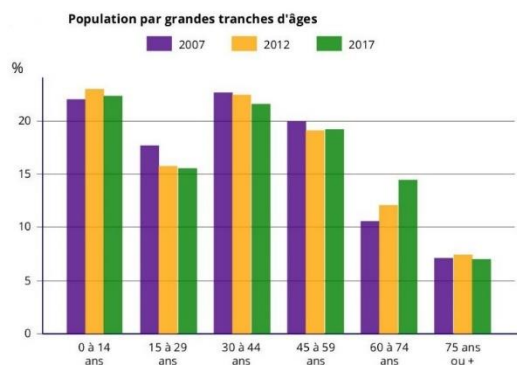


Carte extraite de la fiche territoriale 2018 de La Genétouze, Observatoire de la Vendée

²⁴ Source : INSEE en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2020.

²⁵ Ibid. note 1.

LA GENETOUZE – PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL, EDUCATIF ET SOCIAL
– Aménagement d'une médiathèque – 01/12/2020



Le territoire Vie et Boulogne représente un bassin de vie de 44 582 habitants en 2017²⁶. La densité intercommunale est moins importante que celle du département et nettement inférieure à celle de La Genétouze avec 89,4 hab. /km²²⁷. Sa population est plutôt jeune et active, au profil proche de celui de La Genétouze (voir ci-contre).

La population est en augmentation constante (gain de près de 1 500 habitants entre 2014 et 2017, voir graphique ci-dessous détaillé par commune).

EVOLUTION DE LA POPULATION VIE ET BOULOGNE

Nombre d'habitants par commune en 2014, 2016 et 2017

	Aizenay	Apremont	Beaufou	Bellevigny	Falleron
2017	9 665	1 832	1 528	6 124	1 613
2016	9 477	1 819	1 529	6 052	1 604
2014	9 131	1 803	1 456	5 928	1 560

	Grand'Landes	La Chapelle-Palluau	La Genétouze	Le Poiré/Vie	Les Lucs/Boulogne
2017	679	964	1 968	8 726	3 534
2016	667	968	1 946	8 716	3 498
2014	630	952	1 910	8 536	3 438

	Maché	Palluau	St-Denis-la-Chevasse	St-Etienne-du-Bois	St-Paul-Mont-Penit
2017	1 565	1 110	2 326	2 126	822
2016	1 501	1 097	2 336	2 138	822
2014	1 426	1 093	2 294	2 138	806

Depuis le 01/01/2017, suite à la fusion avec le Pays de Palluau, la communauté de communes regroupe 15 communes. Comme tout EPCI²⁸, elle possède des compétences obligatoires dans les domaines suivants :

- aménagement de l'espace, PLUIh et SCOT ;
- développement économique ;
- tourisme ;
- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- collecte et traitement des déchets des ménages.

La communauté de communes exerce également des compétences transférées par les communes :

- optionnelles :
 - o protection et mise en valeur de l'environnement ;
 - o politique du logement et du cadre de vie ;
 - o voirie communautaire ;
 - o gestion des piscines d'Aizenay, du Poiré-sur-Vie et de Maché ;
 - o action sociale d'intérêt communautaire ;
 - o eau ;
 - o maisons de service au public.

²⁶ Ibid. note 1.

²⁷ Ibid. note 2.

²⁸ Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

- facultatives ou supplémentaires :
 - o Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
 - o prévention routière ;
 - o secours et protection incendie ;
 - o communications électroniques ;
 - o réseau des médiathèques ;
 - o enseignement musical aux élèves des écoles ;
 - o aide pour la valorisation du patrimoine ;
 - o enseignement de la natation ;
 - o enfance et parentalité ;
 - o transport à la demande ;
 - o entretien et fonctionnement de la gendarmerie de Palluau.

Les services à la population sont assurés dans les domaines :

- de la santé : 9 pôles médicaux ;
- de l'enfance et de la jeunesse : 400 assistant(e)s maternel(le)s, 2 multi-accueils et 5 micro-crèches, 34 écoles (4 maternelles, 26 primaires et 4 élémentaires), 5 collèges, 6 structures destinées à la jeunesse, 1 projet de lycée en enseignement général et professionnel à Aizenay pour 630 élèves, avec une ouverture envisagée en 2022 ;
- du sport : de nombreux équipements, plus de 60 associations sportives ;
- de la culture : réseau de 17 médiathèques, 1 salle de cinéma ; pas de librairie mais 2 maisons de la presse, 2 espaces culturels annexés à des centres commerciaux, 2 éditeurs (les Chantuseries au Poiré-sur-Vie et le Jarosset à Aizenay)²⁹ ;
- du tourisme : une quinzaine de campings, environ 90 locations de vacances, une quinzaine de sites (château et lac d'Apremont, moulin à Elise au Poiré-sur-Vie, musée des ustensiles de cuisine anciens à Saint-Denis-la-Chevassse) ; aux Lucs-sur-Boulogne, présence de l'Historial de la Vendée, propriété départementale ; 420 ha de forêt à Aizenay ; 250 km de sentiers de randonnée, près de 500 km de pistes cyclables (une départementale, le Sentier des abbayes à La Genétouze...)... ;
- de l'économie : 3 000 entreprises (Petitgas, Médicatlantique, Europe Snacks...) et 50 zones d'activité dont 21 en cours de commercialisation ; quelques groupes d'envergure internationale (Bénéteau, construction de bateaux de plaisance ; Cougnaud, leader de la construction modulaire industrialisée...) ; 23 créations ou reprises d'entreprises par mois ; 12 500 emplois.

2. Le réseau Communauté³⁰

2.1 L'histoire

Le réseau intercommunal de lecture publique Communauté est né :

- de plusieurs constats :
 - o une démographie croissante, avec une forte demande d'accès à la culture,
 - o des équipements anciens et sous-dimensionnés,
 - o des fonds documentaires obsolètes et abîmés ;
- d'une volonté politique intercommunale, appuyée par le Département de la Vendée et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de :
 - o mutualiser les collections au sein d'un catalogue commun, avec possibilité d'emprunter et de réserver dans n'importe quelle commune du territoire,
 - o maintenir les équipements dans chaque commune.

²⁹ A proximité du territoire, on recense 3 librairies à La Roche-sur-Yon (Agora, Librairie 85000 et la FNAC), 1 à Rocheservière (Le livre dans la théière) et 1 à Challans (Au chat lent).

³⁰ Voir Annexe 1 « Présentation des médiathèques du réseau Communauté en 2019 ».

2008 : la création. Dès 2007, la communauté de communes Vie et Boulogne prend les compétences relatives à l'acquisition et à la gestion des collections, ainsi qu'à l'achat des matériels et logiciels informatiques (les communes étant propriétaires du bâtiment, du mobilier et prenant en charge le personnel et l'animation). Elle engage la formation des bibliothécaires (agents et bénévoles) et l'informatisation des collections par l'acquisition d'un logiciel commun. Le réseau Communauthèque est mis en service officiellement le 01/10/2008, avec le rapprochement des 9 bibliothèques de l'ancien territoire Vie et Boulogne, dont celle de La Genétouze. Considéré comme précurseur, il apporte dès sa création plusieurs services mutualisés :



- une tarification unique,
- une carte « Pass Lecture » permettant l'emprunt, la réservation et le retour des documents sur l'ensemble du territoire,
- un catalogue commun consultable sur internet,
- des navettes hebdomadaires permettant la circulation des documents entre les sites.

2008-2014 : le développement. Dès 2008, les communes accompagnent la politique intercommunale de lecture publique, avec la construction ou la rénovation des bibliothèques (Belleville-sur-Vie, Beaufou et La Genétouze en 2008, Aizenay en 2009 et Le Poiré-sur-Vie en 2014). En 2014, la communauté de communes renouvelle l'ensemble de son parc informatique et se lance dans le numérique, avec l'achat de tablettes et de liseuses. Le réseau intercommunal voisin du Pays de Palluau conduit son propre projet de lecture publique à partir de 2012 et 2013 et les communes de ce territoire construisent ou rénovent leur bibliothèque. Au terme d'une réflexion qui lie les 2 collectivités dès 2008, un partenariat se concrétise en 2014, dans l'objectif d'offrir aux habitants une offre de lecture élargie (avec la mise en commun de leurs 2 catalogues documentaires).

2015-2017 : la confortation. En plus des compétences relatives aux collections et à l'informatique, l'animation est transférée à la communauté de communes Vie et Boulogne en janvier 2015. Les personnels communaux rejoignent alors les effectifs intercommunaux. En juin 2015, les présidents des communautés de communes Vie et Boulogne et du Pays de Palluau signent une convention pour la mise en réseau des bibliothèques des 2 territoires, préfigurant la fusion administrative des collectivités qui intervient 1 an ½ plus tard. La tarification est simplifiée (10 € pour les 27-79 ans, gratuit pour les autres tranches d'âge, les demandeurs d'emploi, les assistant(e)s maternel(le)s et les personnes en situation de handicap). 5 nouvelles médiathèques ouvrent leurs portes entre 2016 et 2018 à Saint-Paul-Mont-Penit, Apremont, Saint-Étienne-du-Bois, Grand Landes et aux Lucs-sur-Boulogne. Dans le cadre du projet de développement du numérique au sein du réseau, une page Facebook « Réseau Communauthèque Vie et Boulogne » et un nouveau site internet « mediatheques.vieetboulogne.fr » doté d'un bouquet de services sont mis en ligne en 2017 ; le wifi public est installé dans toutes les médiathèques, accessible à tous gratuitement.

2018-2020. Le réseau original s'est étendu et comprend 17 médiathèques, presque toutes construites ou rénovées au cours de la dernière décennie. Celle de Beaufou a rouvert en mai 2019, suite à des travaux d'agrandissement et de rénovation. Le bilan statistique de 2019 fait état de 7 946 abonnés qui ont accès à près de 120 000 documents répartis dans les médiathèques³¹. Près d'1/5^e de ces fonds provient des prêts de la Direction départementale des Bibliothèques.

³¹ Voir Annexe 2 « Usagers et collections - Etat des lieux statistique 2019 ». A l'échelle nationale, en moyenne, pour les collectivités de 40 000 à 99 999 habitants, le nombre d'emprunteurs actifs est de 6 800 (*Bibliothèques municipales et intercommunales, données d'activité 2016, Synthèse nationale*, Ministère de la culture, DGMIC, Service du Livre et de la Lecture, Observatoire de la lecture publique, p. 34).

LA GENETOUZE – PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL, EDUCATIF ET SOCIAL
– Aménagement d'une médiathèque – 01/12/2020



Médiathèque
d'Aizenay



Médiathèque
d'Apremont



Médiathèque
de Beaufou



Médiathèque
de Bellevigny
(Belleville-sur-Vie)



Médiathèque
de Bellevigny
(Saligny)



Médiathèque
de Falleron



Médiathèque
de Grand'Landes



Médiathèque
de La Chapelle-Palluau



Médiathèque
de La Genétouze



Médiathèque
du Poiré-sur-Vie
(Centre-bourg)



Médiathèque
du Poiré-sur-Vie
(Beignon-Basset)



Médiathèque
des Lucs-sur-Boulogne



Médiathèque
de Maché



Médiathèque
de Palluau



Médiathèque
de St-Denis-la-Chevasse



Médiathèque
de St-Étienne-du-Bois



Médiathèque
de St-Paul-Mont-Penit

Les créneaux d'ouverture au public sont larges : tous les jours de la semaine, sauf 4 matins et le dimanche après-midi, les habitants peuvent se rendre dans l'une des médiathèques du réseau (celle de Saint-Étienne-du-Bois est ouverte le dimanche matin). L'offre classique de lecture publique est complétée par un programme culturel riche et varié au sein de chaque site et de nombreux partenariats avec les mondes éducatif et associatif. Un programme trimestriel est édité regroupant les animations des 17 médiathèques.

Cette construction culturelle s'est faite avec le soutien régulier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et du Département de la Vendée, dans le cadre de leur politique d'aide en matière de lecture publique, tant en termes de financements, de conseils que de formations. Il s'agit d'un des réseaux les plus aboutis en Vendée, en raison de son ancienneté, de la consistance des compétences et des équipements à disposition et, surtout, du choix politique qui le sous-tend : une offre de lecture publique mêlant service de proximité et organisation en réseau.

Perspectives. Un projet de médiathèque est engagé à Saint-Denis-la-Chevasse au sein d'un pôle culturel en vue d'une ouverture début 2021. D'autre part, pour mieux appréhender les attentes des habitants, la communauté de communes a mené une enquête du 15 mai au 30 juin 2018 (voir synthèse des résultats de l'enquête en Annexe 7). Les résultats ont permis de mettre en évidence un certain nombre de points d'amélioration, dont la question des horaires d'ouverture, et d'élaborer un projet de service qui repose sur les chantiers suivants :

- la formalisation de la politique documentaire (rédaction d'un plan de développement et d'une charte des collections en 2019) ;
- la priorisation de l'accueil du public afin de fidéliser les abonnés actuels et d'atteindre de nouvelles inscriptions³² ;
- la définition d'une politique de programmation culturelle (en cours).

³² Les objectifs fixés pour 2019 étaient les suivants au sein des médiathèques "professionnelles": réinscrire au moins 80 % des abonnés actuels (au 31/12, le réseau a atteint un taux légèrement inférieur : 73,44 %) et atteindre 800 nouvelles inscriptions (à la même date, le chiffre était largement dépassé : 1 324).

2.2 La compétence intercommunale de lecture publique

La compétence relative au réseau des médiathèques est rédigée comme suit :

- création, animation, gestion et financement du réseau intercommunal des médiathèques ;
- acquisition et gestion des fonds documentaires et multimédias permettant l’accès à la culture et son développement ;
- acquisition, entretien et maintenance des matériels et logiciels spécifiques aux bibliothèques ;
- signature de convention avec les communes pour les locaux et mobiliers mis à disposition.

Répartition des charges

Compétence de la communauté de communes	Compétence et charge restant aux communes
Achats de documents et de matériel pour équiper les documents des 17 médiathèques	Investissements immobiliers et mobiliers de la bibliothèque
Matériel informatique, téléphonique, numérique et logiciel de bibliothéconomie : investissement, maintenance et entretien	Entretien et assurance du bâtiment et des personnes se trouvant dans le bâtiment
Abonnement internet et téléphonique des médiathèques	Assurance du mobilier (contre vol, incendie, inondation)
Animations et actions culturelles (prestataires, fournitures, réceptions et collations, droits et taxes SACEM ³³ , SADC, assurances lors de manifestations...)	Câblage des bâtiments (électrique, téléphonique, internet...)
Charges de personnels (salaires, frais de déplacements, cotisations diverses, formation...)	
Assurance des bénévoles dans le cadre de leur activité	
Fournitures permettant le fonctionnement du service (administratives, petit équipement, maintenance des copieurs)	
Communication	
Conventionnement avec la Direction départementale des Bibliothèques	

2.3 Le Pass lecture

Le réseau fonctionne selon le système d’une carte unique, le Pass lecture, valable sur l’ensemble du réseau et qui permet aux lecteurs d’emprunter dans les 17 médiathèques. Un système de réservation et de navettes permet également de faire venir les documents d’autres sites jusqu’à la bibliothèque du lecteur. Par délibération du conseil communautaire en date du 23 novembre 2020, à compter du 01/01/2021, l’accès au réseau des médiathèques sera gratuit pour tous, habitants ou non du territoire Vie et Boulogne, ainsi que pour toutes les structures collectives du territoire à vocation éducative, socio-culturelle ou touristique. Depuis janvier 2017, elle faisait l’objet d’une tarification unique de 10 € pour les seuls adultes entre 27 et 79 ans (gratuité pour les autres classes d’âge, les demandeurs d’emploi, les personnes en situation de handicap et, depuis octobre 2018, les assistant(e)s maternel(le)s).

2.4 Les collections

Le fonds documentaire du réseau est constitué en 2019 d’un catalogue de 119 007 documents, dont 20 127 prêtés par la Direction départementale des Bibliothèques et 98 880 en fonds propre, selon les ratios

³³ Un contrat conclu avec la SACEM prévoit aussi la sonorisation des espaces publics des médiathèques lors de l’accueil du public pour un coût total annuel d’environ 1 200 € H.T. sur le réseau.

LA GENETOUBE – PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL, EDUCATIF ET SOCIAL
– Aménagement d'une médiathèque – 01/12/2020

suyvants, très corrects au regard des chiffres nationaux (étant rappelé tout de même que les données du Ministère de la Culture datent de 2016)³⁴ :

- 2,41 livres/hab.
- 14,5 CD pour 100 hab.
- 10,9 DVD pour 100 hab.

Le détail des collections figure dans le tableau ci-dessous :

Type d'expression	Public visé	Réseau		
		Fonds propres	Prêts BDV	Nb total ex.
Livres	Jeune	42 994	7 754	50 748
	Adolescent	1 083	72	1 155
	Adulte	47 105	8 506	55 611
	Total	91 182	16 332	107 514
CD audio	Total	4 359	2 127	6 486
DVD	Adulte	2 386	991	3 377
	Jeune	926	558	1 484
	Total	3 312	1 549	4 861
Liseuses	Total	27³⁵	0	27
Partitions musicales	Total	0	119	119
	Total	98 880	20 127	119 007

Périodiques	Abonnements	Exemplaires
Jeune	72	4 797
Adultes	72	3 487
	144	8 284

La communauté de communes s'est engagée dès 2008 à suivre les préconisations de la Direction du Livre et de la Lecture en termes d'acquisition de documents, avec un seuil minimum de 2 € par habitant³⁶ (dépassé depuis plusieurs années, il était de 2,52 € par habitant en 2019, hors périodiques, ce qui a permis l'achat de 6 152 livres imprimés, 605 DVD et 339 CD audio³⁷). Le budget d'acquisition 2020 est de 112 500 € :

- Livres imprimés : 80 500 € soit 1,8 €/hab. (2,04 €/hab. pour les imprimés en ajoutant le budget de 10 500 € des abonnements)
- DVD : 24 000 € soit 0,54 €/hab.
- CD : 5 500 €
- Livres numériques : 1 500 €
- Jeux vidéo (usage sur sites professionnels) : 1 000 € (nouveau 2020).

³⁴ En moyenne, pour les collectivités de 40 000 à 99 999 habitants, les données nationales d'activité 2016 font état des fonds suivants (par établissement) : 134 200 livres imprimés, 21 100 documents sonores, 8 600 documents (*Bibliothèques municipales et intercommunales, données d'activité 2016, Synthèse nationale*, Ministère de la culture, DGMIC, Service du Livre et de la Lecture, Observatoire de la lecture publique, p. 49).

³⁵ 120 livres numériques chargés.

³⁶ A titre de comparaison, la référence départementale est de 2,30 €/hab., tous documents confondus. En 2016, à l'échelle nationale, elle était de 2,2 € pour les collectivités de 40 000 à 99 999 habitants (*Bibliothèques municipales et intercommunales, données d'activité 2016, Synthèse nationale*, Ministère de la culture, DGMIC, Service du Livre et de la Lecture, Observatoire de la lecture publique, p. 52).

³⁷ Les chiffres nationaux pour les collectivités de 40 000 à 99 999 habitants sont les suivants pour 2016 : 6 200 acquisitions de livres imprimés, 796 pour les documents sonores et 660 pour les documents vidéos (*Bibliothèques municipales et intercommunales, données d'activité 2016, Synthèse nationale*, Ministère de la culture, DGMIC, Service du Livre et de la Lecture, Observatoire de la lecture publique, p. 50-51).

La politique documentaire a été formalisée en grande partie en 2019. Un plan de développement des collections a été établi, ainsi qu'une charte des collections³⁸.

5 commandes sont programmées par an pour les différentes catégories de documents, selon le calendrier suivant : 3 commandes pendant le 1^{er} semestre et 2 commandes pendant le 2nd. Une enveloppe « Achat express » permet d'acheter en dehors de ces dates pour répondre à des besoins liés à l'actualité éditoriale ou bien à celle des médiathèques. L'achat de CD et de DVD est réalisé à l'échelle du réseau selon le même rythme. Le budget alloué aux acquisitions de livres pour chaque médiathèque est proportionnel à la population de la commune sur laquelle elle est située (4,41 % pour La Genétouze).

Les équipes des médiathèques (bénévoles et professionnelles) émettent pour chaque achat des listes de suggestions selon un nombre d'exemplaires qui leur est attribué. Un groupe d'acquisition constitué de professionnels, pour chaque domaine documentaire, a pour charge de modérer, compléter et valider les commandes en respectant le plan de développement établi.

Les achats de livres sont réalisés auprès de libraires locaux dans le cadre d'une procédure informelle spécifique aux achats de livres non scolaires (article 30-I-9° du décret du 25 mars 2016). Les CD, DVD et livres soldés sont achetés dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Les collections sont désherbées une fois par an. En 2019, environ 5 773 documents ont été sortis du fonds.

2.5 L'informatique et le numérique

Les fonds sont informatisés depuis 2008 grâce à un logiciel de gestion des bibliothèques commun. Le système fullweb (Decalog SIGB depuis 2017) permet d'ajouter aux fonctionnalités classiques (catalogage, acquisitions, prêts-retours, administration, statistiques...) la prise en charge d'opérations supplémentaires (envoi de newsletters, gestion automatisée des réservations, outils statistiques plus efficaces...).

Un portail en ligne est à la disposition du public avec les services suivants : accès aux catalogues, aux prêts en cours, réservation de documents, agenda d'animations, horaires, services en ligne (critiques, suggestions de lectures...).

Les médiathèques sont également présentes sur les réseaux sociaux via :

- une page Facebook : <https://www.facebook.com/vieetboullognemediatheques/>
- un compte Instagram : <https://www.instagram.com/vieetboullognemediatheques/>.

Le réseau dispose d'un parc d'une trentaine de liseuses électroniques et d'une dizaine de tablettes. Leur usage s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement du numérique mise en place suite au recrutement d'une médiatrice numérique en septembre 2016. Les liseuses sont empruntables au sein des médiathèques disposant de personnels formés. Les tablettes sont utilisées dans le cadre d'animations.

Depuis juillet 2017, le wifi public est proposé dans toutes les médiathèques du réseau. Des ordinateurs publics avec accès à internet sont également disponibles sur la plupart des sites. Un outil de gestion du parc informatique permettant de répondre à l'obligation légale de conservation des données de connexion ainsi qu'un filtrage des contenus a été déployé pour sécuriser l'ensemble de ces accès publics à internet.

Les médiathèques de la communauté de communes, faisant partie du réseau départemental des bibliothèques, bénéficient également pour leurs abonnés de l'accès gratuit à la médiathèque numérique « e-médi@ », proposée par le Département de la Vendée. Cette plate-forme donne accès à de nombreux contenus en ligne (livres à télécharger, films à la demande, presse, musique, autoformation, jeux vidéo...).

³⁸ Voir Annexes 3 et 4 « Charte des collections 2019 » et « Plan de développement des collections 2019 ».

2.6 Le personnel

En juillet 2020, le réseau est constitué de 19 agents intercommunaux, soit 16,9 etp dont environ le tiers en missions transversales (coordination générale, acquisition des collections et fournitures, coordination des animations et de la communication, circulation des documents, médiation numérique...):

- 1 agent catégorie A ;
- 6 agents catégorie B ;
- 12 agents catégorie C ;

2 salariées associatives à hauteur de 0,3 etp et 281 bénévoles complètent ces moyens humains.

2.7 L'action culturelle

Les médiathèques du réseau accueillent régulièrement des animations. Plusieurs types d'actions culturelles voient le jour :

- spécifiques à chaque médiathèque (projets préparés et organisés en interne par les équipes de bibliothécaires) : séances de lectures (bébés lecteurs, soirées à destination des adultes telles que l'opération départementale des « Voyageurs du soir »...), découverte des nouveautés littéraires, dictées, récréations numériques, spectacles, loisirs créatifs, expositions, conférences, ateliers d'écriture... ; projets construits en partenariat avec d'autres structures (établissements scolaires, centres de loisirs, Relais Assistantes Maternelles, EHPAD...); manifestations externalisées à l'occasion d'événements particuliers (Halloween, Noël, accueils d'auteurs...)...
- communes et partagées au sein du réseau : prix littéraire ; thématiques communes ; événements nationaux (Nuit de la lecture...); réunion annuelle des médiathèques ; bourse aux livres ; animations diverses (Bingo lecture, La Médiathèque prend l'air...)...

En 2019, 421 animations ont été programmées au total pour 7 725 usagers. Leur fréquentation est en constante augmentation depuis plusieurs années (à titre de comparaison, 323 animations ont eu lieu en 2018, suivies par 5 700 personnes environ au total)³⁹.

Un agenda des animations est mis en place et fait l'objet d'une communication spécifique élaborée au sein du service et basée sur une charte graphique commune. 3 à 5 programmes par an sont édités ainsi qu'environ 200 affiches et flyers. Elle se décline sous forme électronique via internet et les réseaux sociaux.

Pour ces manifestations, les agents et bénévoles ont la possibilité d'acquérir du matériel d'animation.

L'action culturelle se traduit également par des partenariats avec des structures locales. La quasi-totalité des médiathèques accueille des établissements scolaires et la plupart reçoit les tout-petits (au travers de séances avec les RAM notamment). D'autres structures sont aussi accueillies : EHPAD, centres de loisirs, structures d'accueil de personnes handicapées, TAP... En 2019, l'ensemble a représenté 472 accueils pour 5 367 participants.

2 chartes de partenariat encadrent ces accueils :

- l'une avec les établissements scolaires ;
- l'autre avec les établissements hors scolaires.

Des animations (master class, rencontre d'artistes...) sont également proposées dans le cadre de partenariats établis par la communauté de communes avec des festivals locaux d'humour (L'Air d'en rire) et de musique (Acoustic).

En 2020, la communauté de communes a voté un budget de 25 000 € pour les animations.

³⁹ Voir Annexe 5 « Bilan des animations et accueils 2019 ».

2.8 Le budget 2020 (voir Annexe 6)

Pour 2020, le budget de dépenses du réseau des médiathèques est de :

- 912 575 € en fonctionnement (dont près des ¾ concernent les charges de personnel et près de 15 % les fonds renouvelés) ;
- 39 500 € en investissement (matériel informatique, téléphonique...).

Les recettes sont estimées à 30 500 € dont la moitié correspond aux droits d'inscription.

3. La bibliothèque actuelle

3.1 L'origine

La bibliothèque a été créée sur décision municipale en 1985. Pendant plusieurs années, son fonds a été constitué principalement de dons de livres et enrichi par un important dépôt d'ouvrages de la Bibliothèque Départementale. Le passage du bibliobus permettait un relatif renouvellement des collections. Elle était gérée par une équipe de bénévoles en collaboration avec la mairie.

Sous l'impulsion des bénévoles et avec le soutien de la municipalité, la bibliothèque évolue jusqu'en 2008 :

- formation effectuée par une bénévole dans le cadre du programme départemental « Vendée Réussite Scolaire » (2 jours par semaine pendant environ 4 mois) ;
- attribution annuelle d'un budget d'acquisition de livres ;
- aménagement dans un nouveau local de 50 m² (1998) ;
- achat de nouveaux mobiliers spécialisés ;
- création d'un poste d'agent du patrimoine à temps partiel ;
- informatisation de la bibliothèque.

En 2008, la création du réseau Communauté coïncide avec l'ouverture des locaux actuels de la médiathèque. Cette réalisation a représenté une dépense de 243 237,42 € H.T. (construction et acquisition des mobiliers), subventionnée à hauteur de 73,75 % par la DRAC, la Région et le Département.

3.2 Le bâtiment

Le local actuel de la médiathèque est situé à l'intérieur d'un bâtiment qui bénéficie d'un emplacement favorable, rue du théâtre, à proximité des commerces et des écoles. Ce bâtiment comprend également la salle municipale Pré Vert et des sanitaires communs. L'espace de la médiathèque est doté d'une superficie totale de 100 m², correspondant à un ratio de 0,05 m² /hab., nettement inférieur aux préconisations nationales (0,07 m²) et à la moyenne départementale de 2017, de 0,06m². 80 m² sont dédiés à l'accueil du public et 20 m² sont réservés au bureau de la bibliothécaire et à un espace de travail très réduit inadapté aux travaux d'équipement. Aucun aménagement n'est prévu pour le stockage des livres et du matériel d'animations. L'accueil de groupes nécessite le déplacement des bacs qui ne sont pas conçus pour être mobiles. Les animations accueillant un public plus important doivent se faire dans une salle municipale contiguë à la médiathèque. Malgré un désherbage régulier, le manque de place ne permet plus une mise en valeur correcte des collections. Actuellement, la médiathèque ne dispose pas de boîte retour.

3.3 Le fonctionnement

Actuellement, la médiathèque est ouverte 9 heures par semaine⁴⁰, soit :

- lundi : 16h30 - 18h30
- mercredi : 15h30 - 18h30
- vendredi : 16h30 - 18h30
- samedi : 10h30 - 12h30.

Une professionnelle à mi-temps assure avec 15 bénévoles, dont 5 jeunes, le fonctionnement de la médiathèque. Les accueils de classes, des bébés lecteurs et du centre de loisirs sont animés par l'agent, qui organise également les animations ponctuelles (soirées lectures, accueil d'auteurs, heures du conte...). Les bénévoles interviennent plus particulièrement sur les permanences, l'équipement et l'entretien des collections. Elles s'investissent également dans les projets mis en place par le réseau (prix littéraire, animation estivale hors les murs...). Elles n'ont pas suivi de formation particulière. Leur moyenne d'âge, si l'on excepte 5 jeunes filles âgées de 15 à 25 ans, est de 73 ans. L'équipe est composée exclusivement de femmes. A titre exceptionnel, la médiathèque est ouverte 2 fois sur 4 durant l'été, lorsque l'agent en congé ne peut pas être remplacé par des collègues du réseau ou des bénévoles. Mais l'impact de cette diminution est à relativiser car elle est temporaire, elle coïncide avec une baisse d'activité et la durée des emprunts est doublée sur cette période ; la portée touristique du territoire desservi est faible et une partie de la population est absente pour les vacances.

La médiathèque est informatisée (2 ordinateurs professionnels) et utilise le logiciel Décalog (SIGB) commun à l'ensemble du réseau Communauté. Il permet la gestion mutualisée des données et l'accès à un portail documentaire commun. Le copieur est à usage professionnel uniquement. Il n'y a pas de matériel audiovisuel mais l'agent a la possibilité de réserver un vidéoprojecteur sur le réseau.

3.4 La fréquentation et l'activité⁴¹

En 2019, la médiathèque a recensé 304 abonnés (contre 292 en 2018 et 316 en 2017), soit un taux d'inscription de 15 % à l'échelle de la population locale, quand il est de 17,12 % sur le réseau intercommunal, de 16,73 % en Vendée (chiffre 2015) et 17 % au niveau national (chiffre 2016). Ce nombre d'abonnés correspond à 3,83 % du nombre d'inscrits sur le réseau, ce qui est concordant avec la proportion du nombre de Genestoziens sur le territoire Vie et Boulogne.

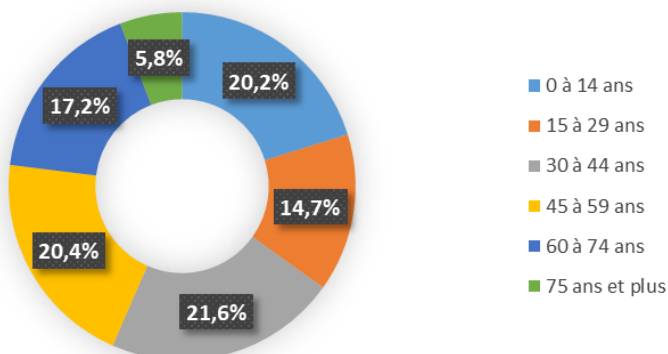
300 personnes ont effectivement emprunté des documents en 2019 (ils étaient 257 en 2018 et 228 en 2017). Parmi celles-ci, la majeure partie habite la commune, les autres étant originaires des communes avoisinantes (Le Poiré-sur-Vie, Aizenay, Beaufou, Bellevigny, etc.), dont certaines extérieures au réseau (Venansault, Mouilleron-Le-Captif).

⁴⁰ Le nombre d'heures moyen d'ouverture hebdomadaire en Vendée est de 8h20 en 2017. En France, en 2016, l'amplitude horaire moyenne des bibliothèques est de 16 heures par semaine (*Bibliothèques municipales et intercommunales, données d'activité 2016, Synthèse nationale*, Ministère de la culture, DGMIC, Service du Livre et de la Lecture, Observatoire de la lecture publique, p. 27).

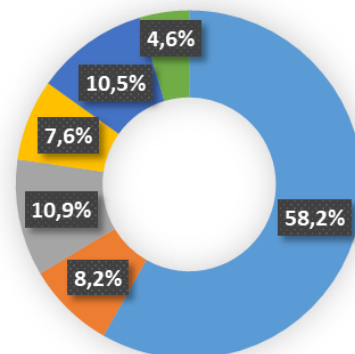
⁴¹ Voir Annexe 2 « Usagers et collections – Etat des lieux 2019 ».

La Genétouze

Répartition de la population par âge

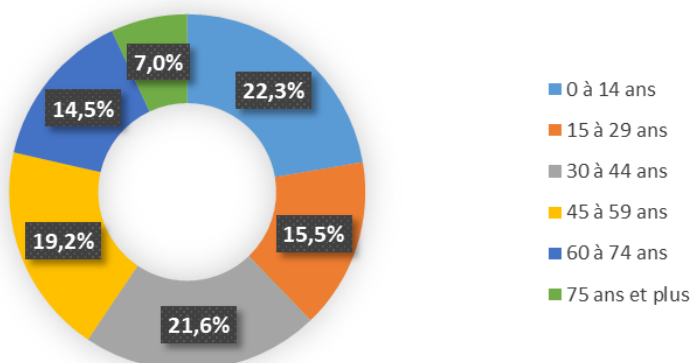


Répartition des abonnés par âge

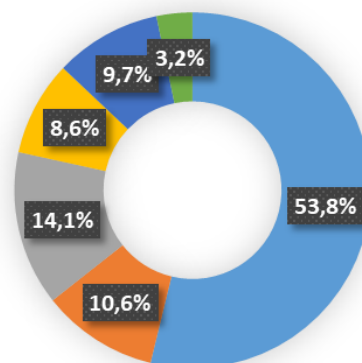


Réseau intercommunal

Répartition de la population par âge



Répartition des abonnés par âge



On peut constater un fort décalage (également présent à l'échelle du réseau) entre la répartition par tranches d'âge des inscrits et celle de la population communale :

- La population la plus inscrite en médiathèque est la tranche des 0-14 ans avec 58,2 % des inscrits, alors qu'elle représente 20,2 % de la population. Le taux d'inscription pour cette tranche d'âge est de 45,4 %.
- Les 15-59 ans sont les moins représentés : 26,7 % des inscrits pour 56,7 % de la population. Le taux d'inscription pour cette tranche d'âge est de 7,4 %⁴².
- Les 60 ans et plus représentent 15,1 % des inscrits et 23 % de la population. Leur taux d'inscription est de 10,3 % (12,5 % pour les 75 ans et plus).

La fréquentation est majoritairement féminine : 61,18 % des inscrits en 2019.

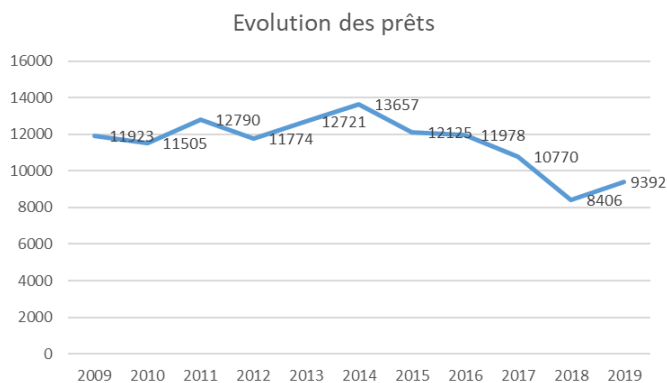
14 % des habitants de La Genétouze inscrits sur le réseau intercommunal le sont sur une autre commune que La Genétouze (7 % à Aizenay, 5 % au Poiré-sur-Vie...), ce qui ne signifie cependant pas qu'ils ne

⁴² Ce chiffre peut cependant être modéré par le fait que souvent des couples ne souscrivent qu'à un seul abonnement.

fréquentent pas la médiathèque de La Genétouze. De même, à la date du 11/06/2019, le réseau voisin de La Roche-sur-Yon Agglomération comptabilisait 56 inscrits résidant sur La Genétouze⁴³.

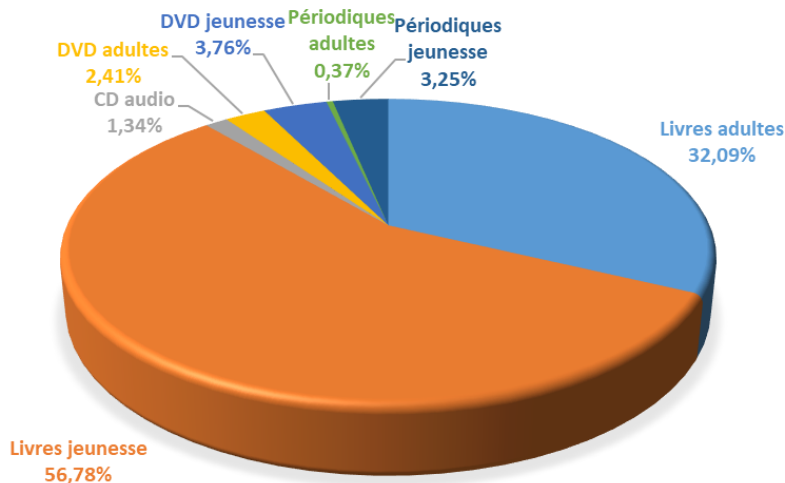
Au quotidien, la fréquentation des non-inscrits est marginale mais peut être plus importante ponctuellement à l’occasion d’animations.

En 2019, la médiathèque a réalisé 9 392 prêts, soit une augmentation de presque 1 000 (8 406 en 2018), mais ce qui constitue toutefois une baisse par rapport aux années précédentes où ce chiffre se situait entre 11 000 et 13 000 prêts annuels (voir graphique ci-dessous) :



En 2018, les problèmes de circulation et de stationnement dus aux travaux de rénovation de la salle polyvalente proche ont entraîné la baisse de la fréquentation de la médiathèque et de fait, à celle des prêts. La courbe s’est inversée en 2019.

Les prêts effectués en 2019 se répartissent ainsi :



En 2019, cela représente une moyenne de 31,3 prêts par an et par emprunteur actif (elle est de 34,2 sur le réseau, 30 au niveau départemental), soit 4,77 par habitant (pour 5,07 au niveau intercommunal ; la moyenne nationale était de 4,5 en 2016 pour des médiathèques desservant des populations similaires).

93 % des habitants de La Genétouze inscrits sur le réseau ont emprunté au moins une fois à la médiathèque durant l’année. Ils effectuent majoritairement leurs prêts in situ (84,5 % de leurs prêts contre 15,5 % effectués sur d’autres sites du réseau (voir tableau ci-après).

⁴³ Information obtenue auprès du responsable du pôle Territoires, Médiathèques de La Roche-sur-Yon Agglomération, à la date indiquée.

LA GENETOUBE – PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL, EDUCATIF ET SOCIAL
– Aménagement d'une médiathèque – 01/12/2020

Site de prêt	Nombre de prêts	%
Médiathèque d'Aizenay	536	5,03
Médiathèque d'Apremont	1	0,01
Médiathèque de Beaufou	25	0,23
Médiathèque de Belleville-sur-Vie (Bellevigny)	23	0,22
Médiathèque de La Genétouze	9 001	84,52
Médiathèque des Lucs-sur-Boulogne	41	0,39
Médiathèque du Poiré-sur-Vie (Bourg)	1022	9,6
	10 649	100

83 % des emprunteurs de la médiathèque habitent La Genétouze. Les 17 % restant viennent majoritairement du Poiré-sur-Vie (8 %), de Venansault (2,3 %) et d'Aizenay (1,7 %). Cependant, ils ne représentent que 5 % des prêts, cette fréquentation restant essentiellement ponctuelle.

La médiathèque reçoit 5 fois par an les 10 classes des 2 écoles de la commune (271 élèves en 2019). Ces accueils sont encadrés par la charte de partenariat établie avec chaque établissement. Les séances durent ¾ d'heure. Leur contenu est élaboré en collaboration avec les enseignants (séances de découverte de la médiathèque, puis activités en lien avec les thèmes d'année des écoles). En 2019, dans le cadre de ce partenariat, la médiathèque et l'école du Sacré-Cœur ont partagé l'accueil de l'auteur jeunesse Benoît Broyart (une intervention au sein de l'école et une en médiathèque).

Des actions sont menées vers les publics jeunes :

- 35 enfants du centre péri et extrascolaire ont été accueillis en 2019 en fonction de demandes (périodes des vacances, etc.) pour des séances de lectures, kamishibais (théâtre d'images japonais), tapis animés, etc. (10 rencontres au total).
- Le foyer de jeunes profite également des services de la médiathèque : en fonction des demandes, possibilité de recherches en médiathèque et prêt de documents pour le local du foyer...
- Un créneau est également dédié pour les assistant(e)s maternel(le)s qui a permis en 2019 l'accueil d'environ 25 enfants par mois au travers de séances de lectures et de découverte du livre (6 rendez-vous au total).

3.5 Les collections

En 2019, la médiathèque de la Genétouze proposait un fonds de plus de 8 000 documents réparti comme suit :

Type de documents	Public visé	Fonds Propre	Prêts BDP	Total
Livres	Jeune	3 096	560	3 656
	Adolescent	461	130	591
	Adulte	2 773	334	3 107
	Total	6 330	1 024	7 354
CD audio	Total	425	52	477
DVD	Adulte	261	68	329
	Jeune	84	54	138
	Total	345	122	467
Liseuses	Total	4	0	4
		3 937	1 186	8 302

Périodiques	Abonnements	Exemplaires
Jeune	2	269
Adultes	3	350
Total	5	619

Cela représente 4,22 doc/hab. :

- 3,74 livres/hab.
- 24 CD pour 100 hab.
- 24 DVD pour 100 hab.

La médiathèque propose au prêt des livres imprimés, des CD audio et des DVD, ainsi que 3 liseuses numériques.

Le fonds livres est très majoritairement constitué de fictions (78 % pour 22 % de documentaires) et fortement orienté jeunesse et adolescent (58 % du fonds contre 42 % en fonds adultes).

Le catalogue est enrichi régulièrement de nouveautés grâce aux commandes coordonnées et financées par le réseau Communauté, pour un budget 2019 d'environ 5 360 € pour la Genétouze, dont 3 550 € en achat de livres, a permis l'apport d'environ 260 nouveaux livres.

Les acquisitions 2019 pour la médiathèque de La Genétouze figurent dans le tableau ci-dessous.

Livres	Nb ex.
Fictions adultes	60
Documentaires adultes	33
Romans jeunesse	38
Albums jeunesse	32
Documentaires jeunesse	30
BD	38
Livres soldés	33
Total	264

Les lecteurs de la Genétouze ont accès également à l'ensemble du catalogue du réseau intercommunal et peuvent par le biais de la réservation faire venir des documents d'autres sites.

Un ordinateur public avec accès à internet est disponible pour les usagers de la médiathèque mais est peu utilisé peut-être du fait du manque de place. Un accès wifi gratuit est également proposé au public.

3.6 L'action culturelle

L'équipe de la médiathèque, à son initiative et dans le cadre de la programmation culturelle intercommunale, organise des animations de 2 types :

- Régulières :
 - o Accueil des bébés lecteurs avec les assistantes maternelles (1 fois par mois, le jeudi matin)
 - o Accueil des scolaires (chaque classe est reçue le lundi ou le vendredi 1 fois par période)
- Ponctuelles :
 - o Soirées lecture à voix hautes (public adulte)
 - o Balades contées (tout public)
 - o Rencontres d'auteurs (jeunesse ou adulte)
 - o Spectacle de Noël (jeunesse)

- Ateliers créatifs : bricolages, jeux de société (jeunesse)...
- Après-midis jeux de société (tout-public)
- Animations numériques (jeunesse)
- Animations partagées au sein du réseau : prix littéraire, bingo lecture, etc.
- Animations en lien avec des événements nationaux : La Nuit de la Lecture, médiathèque « hors les murs » à l'occasion de Partir en livre, etc.

En 2019, ces animations ont comptabilisé 412 participants (395 en 2018).

Du fait du manque de place, certaines de ces actions ne peuvent avoir lieu au sein de la médiathèque et sont « délocalisées » dans des salles communales proches.

Depuis 2017, le budget d'animation spécifiquement attribué à la médiathèque de La Genétouze est de 1 500 €, auquel s'ajoute un budget pour les animations partagées au niveau du réseau.

3.7 Les résultats de l'enquête de satisfaction rapportés à la médiathèque de La Genétouze⁴⁴

Profil. 26 Genestoziens ont répondu à l'enquête, soit 3,75 % des abonnés de la médiathèque de La Genétouze, proportion analogue au regard des chiffres de la population ou des inscrits⁴⁵. Ce chiffre est somme toute assez mince ; la prise en compte de ces résultats à l'échelle de la commune ne doit donc pas être considérée à leur juste valeur.

Fréquentation. La totalité des répondants sont inscrits à La Genétouze essentiellement pour des raisons de proximité et tous sont informés du fonctionnement en réseau. 38 % fréquentent plusieurs sites pour disposer d'une offre plus riche et variée (une personne précise qu'il est pratique de se rendre dans une autre médiathèque quand celle de sa commune est fermée) ; les personnes qui ne fréquentent pas les autres sites n'en ressentent pas le besoin parce qu'il est possible d'effectuer des réservations sur le portail en ligne ; 2 évoquent des difficultés de locomotion. Pour les recherches en médiathèque, 80 % s'adressent aux bibliothécaires, 65 % cherchent dans les rayonnages et 23 % consultent le catalogue en ligne avant de se rendre sur site.

Fonctionnement. Globalement, les taux de satisfaction sur les horaires, les modalités de prêt, l'accueil et le confort des lieux sont supérieurs à 90 %. Aucun abonné n'utilise les ordinateurs à disposition du public car ils n'en n'ont pas l'utilité. De même, près de 9 inscrits sur 10 n'ont jamais utilisé le wifi public (la moitié d'entre eux ne sont pas informés).

Collections. Plus de 9 personnes sur 10 sont satisfaites de l'offre documentaire (diversité, disponibilité des documents). La priorité attendue pour le développement des fonds concerne essentiellement les livres (69 %).

Animations. Près de la moitié des répondants n'ont jamais assisté à une animation. La totalité des personnes qui y ont participé en a été satisfaite. Plus de 9 sur 10 se sont déplacées pour des actions en direction de la jeunesse.

Communication. Les moyens d'obtention des informations essentiels restent le support papier et les échanges oraux avec les bibliothécaires. Les moyens numériques sont secondaires. Le site Internet du réseau sert surtout à rechercher et/ou réserver un document. 50 % ne vont pas sur le site ; 20 % sont très satisfaits du site (35 % assez satisfaits). 2 abonnés pointent des améliorations à apporter sur le portail

⁴⁴ Voir aussi la synthèse complète à l'échelle du réseau (Annexe 7 « Résultats de l'enquête auprès des usagers »).

⁴⁵ Voir § 3.4 La fréquentation et l'activité.

(filtres concernant la recherche et fonctionnement de Bib'en'poche). 1 abonné trouve la nouvelle version du portail plus intuitive et facile d'accès.

Commentaires libres :

« Je n'arrive pas à réserver en ligne plus de 3 livres sur mes 2 comptes (moi et mon fils) et il n'y a pas de raison donnée. Il n'y a pas de rubrique "bébé" donc lorsque je choisis public "jeunesse", je me retrouve avec une liste monstrueuse. Bcp de travaille à faire sur le site internet. »

« Le classement des livres par genre serait plus judicieux que par auteur. »

« Il est dommage qu'il ne soit pas possible d'emprunter plus de bandes dessinées, notamment lors de séries, car ces livres se lisent très vite. »

« Pour moi tout est bien. »

« L'idéal est qu'une bibliothèque soit dans un lieu de passage pour que les gens "passent" dans la bibliothèque pour "voir et toucher" les livres : panneau, vitrine, près des écoles primaires avec nouveautés livres ou inciter à les emprunter. Plus de visites d'enfants dans la biblio et possibilité ainsi d'emprunter des livres par les enfants que l'on n'amène jamais dans la biblio. Le collégien ensuite se souviendra peut être de ses bonnes habitudes de primaire ...et le lycéen...et l'adulte plus tard ! »

4. Le diagnostic

4.1 Les forces

Un contexte local favorable : un territoire dynamique. L'accroissement démographique de La Genétouze, constant et particulièrement significatif depuis 1999, se caractérise par une part importante de jeunes, point commun avec la communauté de communes Vie et Boulogne, mais aussi par une augmentation assez sensible du nombre d'habitants de plus de 60 ans. Ces caractéristiques sont à prendre en considération dans la définition des besoins en termes d'accès à la culture. Le territoire, tant communal qu'intercommunal, est dynamique et attractif, avec un tissu de PME-PMI assez important et la présence de structures enfance et jeunesse et de services de proximité. L'emplacement proche des écoles et du centre de loisirs facilite les rapprochements des enseignants et des animateurs avec l'équipe des bibliothécaires et leur participation régulière aux différentes propositions qui émanent de la médiathèque actuelle. Le terreau associatif local est riche et étoffé, avec l'activité de nombreuses associations sportives, mais aussi culturelles et récréatives. Les habitants sont très investis dans la vie communale et cette particularité se retrouve dans l'engagement et la disponibilité des bénévoles qui épaulent la bibliothécaire intercommunale et contribuent à la gestion et à l'animation de la médiathèque actuelle. Ce maillage permet également de nombreux liens intergénérationnels au sein de la population.

Un socle solide : le réseau intercommunal Communauté. Le réseau Communauté concrétise une volonté politique forte au service de la culture et du livre, copartagée par les élus communautaires et municipaux. Il est souvent pris comme modèle à l'échelle départementale⁴⁶. Grâce à un budget intercommunal substantiel⁴⁷ et à la mutualisation des moyens alloués (personnel, navettes hebdomadaires, moyens informatiques, animations...), les usagers ont accès à des collections riches et variées, ainsi qu'à un large panel de services (une carte unique permettant d'accéder à 17 médiathèques, un catalogue en ligne avec possibilités de réservation, un fonds élargi et multi-supports, une équipe conséquente de bibliothécaires professionnels, un développement important du numérique, de nombreuses manifestations culturelles dont des animations partagées permettant de proposer davantage d'événements...). Au total, entre 2008 et 2019, la communauté de communes Vie et Boulogne a consacré 5 millions d'euros au fonctionnement du réseau de lecture publique. Sur la même période, toutes les communes du territoire sans exception ont complété cet effort intercommunal par leurs propres

⁴⁶ Entre 2017 et 2019, 8 rencontres ont eu lieu avec des élus et/ou responsables culturels de collectivités territoriales situées en Vendée, à l'initiative de ces derniers et dans le cadre de réflexions sur la mise en place éventuelle de mises en réseau.

⁴⁷ Voir Annexe 6 « Budget de dépenses 2020 du réseau des médiathèques Vie et Boulogne ».

investissements, à raison de 6 800 000 € H.T. affectés à la construction ou à la rénovation de locaux et à l'acquisition du mobilier. Cette répartition des dépenses et des rôles est clairement identifiée et confortée au sein de conventions bipartites. Enfin, ce choix politique a été largement appuyé et accompagné tout au long de la dernière décennie par différents partenaires (au total, 4 300 000 € de subventions ont été octroyées aux communes, permettant ainsi de couvrir 63 % des investissements⁴⁸ ; 190 000 € d'aides ont été versées à la communauté de communes). En plus de ces subventions, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Département de la Vendée ont apporté leurs conseils et poursuivent leur mission d'expertise. La Direction départementale des Bibliothèques fournit 1/5^{ème} des collections. En juin 2019, le Département et la communauté de communes ont reconduit la convention d'objectifs pour 5 ans.

Des moyens matériels et humains dédiés : une médiathèque active à La Genétouze. Depuis 2008 particulièrement, la médiathèque de La Genétouze a bénéficié des 2 facteurs favorables présentés dans les paragraphes précédents, ce qui explique sans doute que la fréquentation globale de la bibliothèque est en hausse depuis près de 10 ans ; vu le nombre de prêts, on peut également constater un fort degré de satisfaction des usagers et les animations préparées par l'agent intercommunal sont appréciées du public, notamment les actions dédiées aux enfants qui attirent autour de 400 participants par an. Le local présente les avantages suivants : situation en cœur de bourg, accès au wifi public gratuit... L'équipe des bénévoles qui travaille avec l'agent dédié à La Genétouze est dynamique et impliquée. Elle a été étoffée en 2019 par l'arrivée de 3 jeunes, ce qui a permis un rajeunissement. Des mamans ont également exprimé le souhait de s'investir plus spécifiquement pour les animations ou pendant les vacances scolaires.

4.2 Les faiblesses

Des conditions matérielles de travail inadaptées. Malgré l'agrandissement effectué en 2008, le bâtiment actuel de 100 m² n'est pas dimensionné pour répondre aux besoins de la population. La superficie actuelle est trop restreinte pour permettre la convivialité et pose des problèmes au niveau de l'accueil des publics (pas d'espace suffisant pour la consultation des documents, une dizaine de places assises seulement). De plus, l'aménagement intérieur du bâtiment ne répond pas aux exigences de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (espaces de circulation inadaptés, porte lourde, issue de secours débouchant sur une marche...). Cette situation représente aussi un frein pour le développement de l'activité de la médiathèque, qu'il s'agisse de la mise en valeur des collections (peu de marge de manœuvre pour présenter de nouveaux documents, étagères trop remplies...) et du fonctionnement (manque d'espaces techniques, pas d'espace privatif de travail pour l'agent et les bénévoles et pas de réserve adaptée). Le développement des actions culturelles est limité (problèmes pour les expositions, l'accueil des groupes), ce qui contraint à externaliser la réalisation des animations dans la salle Pré Vert adjacente⁴⁹ notamment. De même, le mobilier est obsolète et inadéquat (fixe et donc difficile à déplacer). En période de forte chaleur estivale, les conditions d'accueil peuvent être assez difficiles parce que la climatisation du bâtiment n'est pas très efficace. Enfin, le local ne dispose pas d'ouverture directe sur la rue et souffre donc d'un manque de visibilité ; il n'intègre pas de boîte de retour extérieure pour permettre aux usagers de rendre leurs documents 24 heures sur 24.

Des moyens humains insuffisants. 1 seul agent intercommunal à raison de 0,5 etp est dédié à la médiathèque de La Genétouze, ce qui pose des questions en cas de remplacement. Le fonctionnement actuel repose donc essentiellement sur le volontariat, ce qui implique l'investissement d'un nombre suffisant de personnes. Or, leur nombre actuel (15) permet essentiellement d'assurer les permanences au public. Cela a des répercussions notamment sur la durée d'ouverture hebdomadaire au public, les fermetures exceptionnelles en période estivale, mais aussi sur le nombre et la diversité des animations en direction des publics, des différents partenaires ou basées sur de nouvelles ressources (numérique...). Le profil de l'équipe de bénévoles (femmes uniquement, dont 7 ont plus de 70 ans) ne reflète ni la répartition

⁴⁸ 34 % ont été octroyés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire ; 10 % par la Région des Pays de la Loire ; 25 % par le Département de la Vendée ; 16 % par la communauté de communes ; 14% par des fonds divers émanant de l'Etat (DETR, réserve parlementaire, FNADT), 1 % par le SYDEV ou le fonds européen.

⁴⁹ d'une capacité d'accueil de 80 places assises.

des sexes ni la pyramide des âges de la population communale, même si on note l'intégration récente de jeunes. Enfin, leur formation est limitée (aucune n'a suivi le stage initial de la Direction départementale des Bibliothèques, puisqu'un agent est affecté à la médiathèque). Ce mode de gestion reste donc limité et fragile.

Un accueil inéquitable des publics. Malgré une fréquentation en hausse, la marge de progression pour atteindre le niveau du réseau Communauté ou du département est de 2 points⁵⁰. De plus, au regard des tranches d'âge, on constate un déséquilibre entre le nombre des abonnés et celui de la population communale : les 0-14 ans représentent 20 % de la population, mais constituent plus de la moitié du public de la médiathèque ; à l'inverse, les 15-59 ans (plus de la moitié des habitants) forment 1/3 de cette fréquentation. D'autre part, le public est féminin pour 61 % des inscrits, alors que la répartition de la population communale par sexe est équilibrée. La médiathèque atteint donc un public essentiellement composé d'enfants et peine à attirer les adolescents et les adultes (le public masculin notamment). Les liens forts entre la bibliothèque et les écoles/centres de loisirs peuvent en partie expliquer la forte représentation des moins de 14 ans, les adolescents décrochant une fois au collège. Aucune activité n'est programmée en direction des personnes âgées (le CCAS organise beaucoup d'activités).

Une offre documentaire déséquilibrée. Avec plus de 8 000 documents, la médiathèque de La Genétouze présente un fonds trop important, ce qui peut empêcher des usagers potentiels de s'y retrouver. Au regard de la population genestozienne et de la superficie, la Direction départementale des Bibliothèques préconise un fonds de 3250 imprimés (+ CD et DVD) pour 100 m² (la surface actuelle), 4 500 imprimés (+ CD et DVD) pour 200 m². La composition du fonds ne reflète pas non plus celle de la population avec une surreprésentation des documents jeunesse (58 % des collections) corroborée par la répartition des prêts (en 2019, 57 % concernent les livres jeunesse et 32 % les livres adultes). La fiction tous âges confondus dépasse largement la part des documentaires (78 %). L'offre documentaire n'est donc pas appropriée, ce qui semble conforter la diminution importante du nombre de prêts entre 2014 et 2019 à La Genétouze (chiffre divisé par près d'1,5), nettement plus sensible que la baisse assez générale constatée dans les autres médiathèques du réseau, même si le nombre de prêts semble se redresser en 2019. Les raisons de cet état de fait doivent bien sûr être aussi recherchées dans les autres faiblesses ci-dessus évoquées (espaces trop réduits, moyens humains sous-dimensionnés, amplitude horaire d'ouverture limitée...).

5. La médiathèque de demain

5.1 Les enjeux et les orientations stratégiques

L'état des lieux, le diagnostic, les visites de bibliothèques, la sollicitation des bénévoles et le recours à des ateliers participatifs⁵¹ au sein de la commune ont fait apparaître 3 enjeux majeurs :

- Favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre d'habitants ;
- Etre acteur de la vie locale ;
- Proposer une offre culturelle attractive.

5.1.1 Favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre d'habitants

Le futur équipement sera situé au sein d'un ensemble comprenant des logements dédiés plutôt à une population senior. Il devra être vecteur de lien social, ouvert à tous, et sera donc conçu comme un lieu intergénérationnel. 3 grandes orientations sont identifiées afin de permettre à chacun de trouver sa place au sein de la médiathèque : lecteurs et non lecteurs de tous âges, tout en visant un nombre total d'inscrits actifs entre 450 et 550, soit environ 25 % de la population communale.

⁵⁰ Voir § 3.4 La fréquentation et l'activité.

⁵¹ Voir Annexe 8 « Synthèse des ateliers participatifs ».

Il s'agira de :

- maintenir et fidéliser la fréquentation des plus jeunes ;
- atteindre de nouveaux publics (adolescents, adultes, publics empêchés), en s'efforçant de faire une place à chacun ;
- développer des liens intergénérationnels, en favorisant les moments de rencontre et d'échange.

5.1.2 Etre acteur de la vie locale

La médiathèque sera pleinement intégrée à la vie locale et sera un espace central privilégié pour accueillir tous les publics. Elle s'attachera à :

- maintenir les partenariats actuels (écoles, centre de loisirs), et en créer de nouveaux avec des associations et structures locales ;
- prendre part à l'animation du réseau intercommunal Communauté, et notamment aux projets communs, de manière à conforter son rayonnement.

5.1.3 Proposer une offre culturelle attractive

Lieu de culture, la médiathèque devra proposer une offre attractive, renouvelée et constamment mise en valeur, cherchant à :

- proposer une offre variée de supports, en particulier des jeux ;
- développer une offre numérique calibrée au site, en utilisant les outils numériques déjà sur place ;
- offrir une programmation culturelle variée, avec un agenda combinant des animations propres au site et des projets partagés dans la programmation du réseau.

5.2 Les objectifs opérationnels

A partir des orientations recensées ci-dessus, les thématiques suivantes font l'objet de précisions, chiffrées quand cela est possible.

- les horaires et l'accueil des publics ;
- le personnel ;
- les collections ;
- l'informatique et le numérique ;
- l'action culturelle.

5.2.1 Les horaires et l'accueil du public

Afin de s'adapter aux besoins de la population (cf. enquête et ateliers participatifs) et de garantir un accès plus large, les créneaux d'ouverture de la médiathèque seront étendus pour atteindre 16 heures par semaine :

Les horaires d'ouverture au public seront les suivants :

Mercredi : 10h30-12h30 / 15h-19h ;

Jeudi : 10h30-12h30 ;

Vendredi : 15h-19h ;

Samedi : 10h30-12h30 / 14h30-16h30.

Cette grille d'horaires permettra notamment de toucher les actifs après leur journée de travail.

Les périodes de fermeture au public (notamment le mardi) pourront être consacrées à l'accueil de groupes, aux séances bébés lecteurs et autres projets pour un volume horaire estimé à environ 4 heures hebdomadaires, afin de conserver également des temps de travail interne. Le jeudi, l'ouverture en

matinée, inédite sur le réseau, offrira la possibilité de recevoir les personnes âgées, dont les résidents et leurs familles, sur des permanences plus calmes (avec des animations ciblées). Le vendredi, dès 15h, les personnes qui souhaiteraient profiter de la médiathèque avant la sortie des écoles le pourront. Des ouvertures 2 soirs en semaine jusqu'à 19h⁵² et une ouverture le samedi après-midi répondent à une demande exprimée par les participants des ateliers menés en novembre 2019. L'élargissement des horaires d'ouverture offrira la possibilité au plus grand nombre de fréquenter cet établissement. Ponctuellement, la médiathèque pourra être ouverte un dimanche selon l'activité communale, sous réserve de la disponibilité des bénévoles. Les horaires d'ouverture seront évolutifs en fonction des attentes des publics.

5.2.2 Le personnel

Pour répondre aux besoins d'une population grandissante et en attente de nouveaux services, il est nécessaire d'accroître le temps de travail salarié dédié à la médiathèque de La Genétouze. La médiathèque fonctionnera avec l'équivalent d'un etp (contre 19h aujourd'hui). Il est décidé d'allonger le temps de travail de l'agent en place, agent de catégorie C, adjoint de conservation du patrimoine et des bibliothèques, sous l'autorité de la responsable du pôle Culture de la communauté de communes. Ce passage à 100 % sera effectif 3 à 4 mois avant l'ouverture de la médiathèque.

Les missions requises seront les suivantes :

- Elaborer et mettre en œuvre le projet d'établissement ;
- Préparer l'ouverture de la médiathèque ;
- Gérer le bon fonctionnement quotidien ;
- Assurer le suivi technique du bâtiment ;
- Coordonner et gérer l'équipe de bénévoles ;
- Mettre en œuvre des actions culturelles en lien avec les bénévoles et le réseau Communauté.

D'autre part, des agents du réseau participent au fonctionnement de l'ensemble des sites et sont mis à disposition pour les navettes, les acquisitions et le développement du numérique (à hauteur de 0.20 etp pour les agents de catégorie B et C concernés), ainsi que pour la coordination des projets et la communication (0.10 etp en catégorie A).

La plupart des agents du réseau étant bibliothécaire, des solutions de remplacement peuvent être mises en place rapidement en cas d'absence.

Les bénévoles volontaires du réseau Communauté ont tous signé une charte d'engagement qui permet de définir le rôle de chacun. En ce qui concerne le projet de La Genétouze, il sera nécessaire d'étoffer puis de former l'équipe de façon à proposer un service de qualité.

La participation des bénévoles concernera les actions suivantes :

- Aide pour l'accueil du public ;
- Equipement des documents ;
- Suggestions d'acquisitions ;
- Soutien à l'action culturelle.

5.2.3 Les collections

Suite à une analyse du fonds et des pratiques de chacun, une charte documentaire a été validée par les élus communautaires en 2019 au sein du réseau⁵³. Dans le cadre de ce projet, des groupes de travail ont été mis en place pour les acquisitions, favorisant ainsi une spécialisation des agents.

⁵² Aucun site proche ne propose une ouverture aussi tardive deux fois par semaine.

⁵³ Voir Annexe 3 « Charte des collections 2019 ».

Le nouvel équipement pourra bénéficier, dans les 2 ans, d'un fonds documentaire rééquilibré, en cohérence avec les besoins exprimés : les collections à destination des adultes (fictions, documentaires, cinéma), des adolescents (mangas, romans, BD), les abonnements pour le public adulte qui fréquente peu la bibliothèque aujourd'hui.

Les propositions d'achats seront faites par l'équipe de la médiathèque. Les commandes seront ensuite effectuées sur un budget équivalent au minimum à 2 € par habitant et par an (incluant les abonnements aux périodiques, mais pas l'acquisition de jeux). Les achats sont coordonnés au niveau du réseau selon la politique documentaire adoptée.

La médiathèque sera en capacité d'accueillir environ 5 200 imprimés, hors périodiques, ce qui signifie qu'un désherbage important devra être effectué avant l'ouverture (aujourd'hui, la bibliothèque contient 7 350 imprimés, 467 DVD et 470 CD). Environ 2 % des livres en gros caractères seront disponibles, soit une centaine de titres, pour répondre notamment aux besoins des seniors habitant la résidence et de la commune. Les fonds cinéma et musique seront confortés, tout comme les livres lus (50 exemplaires) qui rencontrent, dans les pratiques de lecture actuelles, un succès croissant, non seulement auprès des personnes âgées, mais de manière générale auprès du grand public. Si besoin, une contribution pourra être demandée au Département, sous la forme d'un prêt fonds de base.

L'offre de périodiques sera étoffée afin de proposer 12 abonnements, 5 pour les adultes (dont 1 abonnement à un quotidien local dédié à la médiathèque et non à la résidence), 6 pour les enfants et 1 pour les adolescents. Le pluralisme des titres proposés cherchera à attirer un nouveau public (adolescent, adulte et masculin). La médiathèque proposera, comme actuellement, le prêt de livres numériques sur liseuses, 3 liseuses étant installées à La Genétouze aujourd'hui.

De plus, pour répondre à un objectif de créer des liens intergénérationnels, les jeux seront intégrés au fonds documentaire, aussi bien des jeux de plateau que des jeux vidéo, en vue d'un usage sur place uniquement. Une première amorce sur le jeu de plateau a été établie dans d'autres sites du réseau (Les Lucs-sur-Boulogne et Le Poiré-sur-Vie). Elle s'élargit au domaine du jeu vidéo dans le cadre d'un projet en cours d'élaboration. Cette offre sera développée pour l'ouverture de la médiathèque de La Genétouze et consistera en une mise à disposition sur site d'une console avec un catalogue au départ de 5 jeux qui s'étoffera par l'acquisition et bénéficiera également d'un renouvellement par la rotation du fonds intercommunal. Ce fonds permettra également de proposer des animations intergénérationnelles.

Enfin, les collections seront enrichies par l'offre numérique proposée par le Département sur la médiathèque numérique e-medi@ (livres, musique, cinéma, presse...).

Le récapitulatif des grands équilibres des collections figure au point 5.3.4.

5.2.4 L'informatique et le numérique

Les participants aux ateliers ont souhaité mettre l'accent sur des besoins en matière de services numériques. La médiathèque devra donc proposer de nouveaux services au public : jeux vidéo, accès à des conférences, des projections, des formations, etc.

L'équipement informatique nécessaire au fonctionnement sera constitué de :

- 3 postes professionnels (2 à l'accueil et 1 dans le bureau du bibliothécaire) ;
- 2 postes publics portables (OPAC) ;
- 1 imprimante ticket ;
- 3 douchettes code barre ;
- 1 copieur ;
- 1 vidéoprojecteur ;
- 1 télévision, 1 console, des manettes et accessoires pour les jeux vidéo (réalité virtuelle...), dans un meuble de rangement sur roulettes fermant à clé ;

- des casques d'écoute ;
- 1 point d'accès wifi.

La médiathèque bénéficiera du SIGB mis en place à l'échelle du réseau, ainsi que du portail commun accessible aux utilisateurs. La page Facebook du réseau permet de mettre en avant l'actualité de chaque site.

Pour satisfaire un grand nombre d'usagers, le wifi public sera proposé dans la médiathèque. Dans le cadre d'animations, la médiathèque pourra puiser dans le parc commun existant, liseuses et tablettes. La médiatrice numérique affectée au réseau Communauté pourra venir en soutien lors d'animations et former le personnel en place.

5.2.5 L'action culturelle

L'ensemble des acteurs (municipalité, intercommunalité, bénévoles) souhaitent faire de cette médiathèque un lieu de rencontre, permettant aussi bien les échanges avec les résidents qu'avec l'ensemble de la population. Pour réussir cette démarche, la médiathèque sera conçue comme un « 3^{ème} lieu » et pourra accueillir une diversité d'animations, réalisée aussi bien par l'équipe en place que par les usagers, sur un mode participatif.

- Les animations propres à la médiathèque

Le futur responsable mettra en place un calendrier annuel de projets et d'actions culturelles à partir des suggestions des bénévoles et des publics, tout en respectant un budget et des orientations définis par la commission des actions culturelles intercommunale. Agent et bénévoles assureront la médiation auprès des usagers.

De nombreux rendez-vous sont déjà en place à destination des plus jeunes, tels que des séances de bébés lecteurs, des heures du conte... Ils seront poursuivis et développés. Des animations plus spécifiques seront à développer auprès de publics ciblés. A titre d'exemples :

- o Pour les adolescents : prix littéraires, soirées débat, club lecture, accueil d'auteurs de romans ado pour offrir une ouverture culturelle à ces publics, interactions avec l'espace jeunes ; mise à disposition de jeux, animations numériques...
- o Pour le public adulte : animations spécifiques (thématiques dans le cadre des « Voyageurs du soir » proposés par la Direction départementale des Bibliothèques, expositions, apéro-lectures, conférences, prix littéraires, 1 accueil d'auteur par an...)
- o Pour les personnes âgées (habitants de la résidence ou non) : lectures, présentation des nouveautés, rencontres thématiques en lien avec les collections, ateliers informatiques et numériques...

D'autres suggestions permettront de toucher un public plus large et de favoriser des rencontres intergénérationnelles et tout public (animations en lien avec les manifestations nationales comme la Nuit de la lecture, le Printemps des poètes, Partir en livre..., des balades contées, des rendez-vous autour des jeux de société et des jeux vidéo, des spectacles, des rencontres d'auteurs, des conférences...). Lors des réunions avec la population, plusieurs personnes ont évoqué la possibilité pour les habitants de mettre en place différents ateliers à la médiathèque. Des pistes ont été évoquées, qui pourront évoluer : initiation aux langues étrangères, « do it yourself »...

Sous réserve de sa faisabilité en terme de coût et dans le cadre d'une réflexion sur l'offre musicale à l'échelle du réseau, l'achat d'une platine « vinyles » et/ou d'un lecteur de cassettes audio pourrait être envisagé : cette offre originale pourrait conforter les liens intergénérationnels mais aussi répondre à des attentes spécifiques à des publics différents : l'envie, pour le public âgé de plus de 40 ans, de retrouver des pratiques d'écoute musicale qui ont aujourd'hui largement cédé la place à des supports dématérialisés ; l'attrait des adolescents et des jeunes adultes pour la culture vintage. L'idée serait que les usagers apportent leurs propres collections à l'occasion d'animations spécifiques, dans l'esprit de partage de centres d'intérêt et de mise en place de projets participatifs. La mise en place de valises musique sur le réseau sera étudiée, notamment en lien avec la médiathèque des Lucs-sur-Boulogne qui propose déjà une

offre spécifique en la matière, avec le prêt de partitions (prêts fonds de base de la Direction départementale des Bibliothèques).

- Le développement de partenariats

Pour faire de cette médiathèque un lieu de vie incontournable sur la commune, les partenariats actuels seront confortés et de nouveaux seront établis avec différents acteurs locaux au profit de la culture et du renforcement du lien social :

- Les partenariats avec les écoles seront maintenus, à raison d'1 visite à la médiathèque par classe par période, avec au programme visites découvertes, séances de lecture... Ces actions sont encadrées par des chartes de partenariat avec pour objectifs d'accompagner et de proposer des activités variées pour favoriser l'ouverture culturelle, améliorer la pratique de la langue et favoriser l'apprentissage de la lecture ; elles feront l'objet de fiches pratiques complétées et mises à jour chaque année ; les accueils seront proposés aux écoles sur des plages horaires d'1 heure par séance hors créneaux d'ouverture au public, soit un total annuel d'environ 50 heures.
- L'accueil des assistant(e)s maternel(le)s sera poursuivi sur une fréquence mensuelle.
- Le rapprochement amorcé avec la troupe de théâtre « Les Comédiens de La Genétouze », à l'occasion du prix littéraire *Lire et délires* organisé en 2019 et 2020 sur le thème de l'humour, pourra être conforté, d'autant que la rénovation du théâtre est en cours, à environ 500 mètres de la future médiathèque.

La mise en place de partenariats sera affinée dans le cadre de la rédaction du projet d'établissement et en utilisant les chartes de partenariat du réseau (établissements scolaires, établissements hors scolaires tels que les EHPAD, les centres de loisirs...). Des pistes seront à étudier notamment avec le CCAS ou encore l'espace jeunes, lieu d'échanges dédié aux 10-14 ans et aux 14-17 ans.

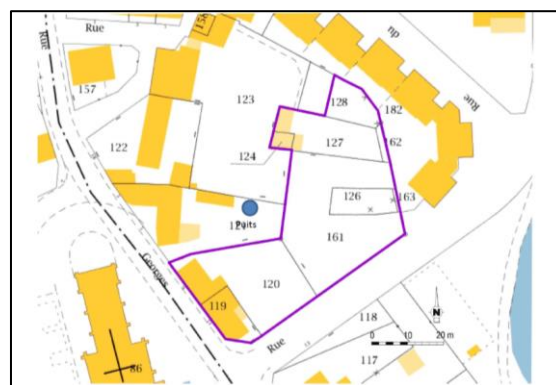
5.3 Le bâtiment

5.3.1 Le projet

A La Genétouze, le projet de médiathèque et le projet de logements destinés à des personnes âgées ont coïncidé, si bien que la municipalité a décidé de créer un véritable espace de vie au cœur de la commune, regroupant ces deux projets : 10 à 14 logements et la médiathèque constitueront ce pôle. Pour mener à terme ce projet, un bailleur social a été retenu. Vendée Habitat et la commune travailleront ensemble sur ce projet original et novateur, dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage. Le bailleur social prendra en charge les logements tandis que la commune sera propriétaire de la médiathèque, du local d'entretien, de la salle de convivialité et d'1 logement réservé aux familles des résidents selon les besoins.

5.3.2 La localisation

Le lieu retenu pour cet ensemble se situe en face de l'église et du pôle commercial réalisé en 2011. Situé au cœur du bourg, cet emplacement stratégique offrira à la médiathèque une importante visibilité. Elle sera facilement repérable et accessible.



Le terrain, d'une surface d'environ 2 000m², permettra l'installation de la médiathèque et des logements et proposera un espace extérieur.

5.3.3 L'intention architecturale

4 axes devront guider le projet architectural de la médiathèque, dans une optique de cohabitation des publics et de leurs différents usages.

- La convivialité : l'utilisateur devra se sentir « comme à la maison » dans un espace chaleureux, propice à la détente et à l'étude. Grâce à une connexion directe avec la résidence seniors (dont la gestion sera privée en majeure partie), la médiathèque facilitera l'accès des locataires à ses différentes offres (lecture sur place, emprunt de documents, participation aux animations...) ; toutefois, avant tout, les missions de l'équipe gestionnaire devront répondre aux diverses missions de lecture publique auprès de la population locale et intercommunale ; la médiathèque sera donc d'abord un lieu d'accueil du public, d'échange et de partenariat avec le monde associatif, culturel, social et éducatif. Au-delà du prêt de livres et de ses autres fonctions documentaires, elle sera un lieu d'expositions et d'animations (débat, spectacles, projections...) et favorisera les projets participatifs. L'équipement sera pensé comme un lieu accueillant et confortable ; son aménagement prendra en compte la diversité des publics (enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, etc.) ; les espaces permettront des usages divers : consultation individuelle (documents, internet...), organisation d'animations (spectacles, conférences, expositions...), partage des savoirs et mise en œuvre de projets conçus avec le public.
- La fonctionnalité : l'aménagement devra permettre la polyfonctionnalité avec des espaces modulables facilement et rapidement pour l'organisation de l'action culturelle avec un espace dédié aux animations. La totalité du mobilier sera conçu sur roulettes (rayonnages, bacs à livres et meubles à périodiques) ... Une attention particulière sera donnée à la signalétique des espaces. Une circulation fluide permettant un accès aisé aux collections et une bonne visibilité de l'ensemble est primordiale. La médiathèque sera conçue comme un lieu de « résidence » : elle devra d'abord être pensée pour l'accueil du public, la réflexion sur la mise à disposition des collections intervenant dans un 2^{ème} temps.
- L'accessibilité : accentués par l'insertion de cet équipement culturel au sein de la résidence pour seniors, les impératifs d'accessibilité ERP feront l'objet d'une attention toute particulière, ainsi que la prise en compte des handicaps visuel et auditif : le maître d'œuvre s'attachera à conduire le projet architectural avec, en ligne de mire, l'intégration de ces types de déficiences au travers d'une approche aussi sensible que possible, qu'il s'agisse de l'espace intérieur comme du mobilier (qualité de l'acoustique, clarté des volumes intérieurs, ouvertures aisées, espaces larges de circulation intérieure, assises confortables et ergonomiques, etc.).

- La visibilité : puisque les locaux de la médiathèque seront intégrés au sein d'un lieu de vie constitué de logements, le projet architectural devra prendre en compte la présence sur un même site de plusieurs espaces répondant à des besoins spécifiques. Il devra donc proposer une organisation pertinente de manière à favoriser la cohabitation de tous : dans cette optique, la médiathèque, en tant que lieu public, devra impérativement faire l'objet d'un traitement différent et spécifique, de façon à être identifiable par tous. Ses façades, et tout particulièrement son entrée principale, seront donc particulièrement mises en valeur et dessinées de manière à souligner la vocation publique de l'édifice, sans aucune équivoque possible malgré sa situation au sein d'une résidence privée.

5.3.4 Les espaces souhaités

L'organisation spatiale propre à la médiathèque répondra aux nécessités suivantes (étant précisé que potentiellement, tous les espaces seront interchangeables, hormis l'accueil).

6 espaces principaux seront aménagés :

- un accès dégagé pour faciliter la circulation, la lisibilité de l'ensemble de la médiathèque (meubles bas), le stockage des vêtements, poussettes, sacs... ;
- un accueil convivial, confortable en termes d'éclairage et d'acoustique, lisible et offrant une vue sur l'ensemble de la médiathèque. Il sera occupé par 1 banque permettant d'installer 2 postes de travail (prêt et retour des documents, tablettes et liseuses) et d'effectuer l'ensemble des opérations d'accueil (physique, téléphonique). Lieu d'information et d'échanges de documents, mais aussi lieu de circulation, de rencontre et de travail, il faudra veiller à ce qu'il ne soit pas trop « sonore » et plutôt éclairé naturellement ;
- un espace de convivialité et d'actualité : mise à disposition de tables, fauteuils, dédiés à la lecture des journaux ou hebdomadaires, disposés en libre-service sur un mobilier adéquat, pour favoriser la venue des gens de passage, les attirer et les fidéliser dans l'environnement « médiathèque ». Sorte de salon visible de l'extérieur, un peu à l'écart des axes de circulation, il pourra aussi servir de lieu de détente pour prendre une collation (il conviendra de prévoir des prises pour pouvoir brancher une machine à café ou une bouilloire, ainsi qu'une table et quelques tabourets hauts) ;
- un grand espace de consultation des collections pour les enfants (0-12 ans), les adolescents et les adultes. Une partie spécifique accueillera les collections dédiées aux adolescents avec de petits coins lecture confortables. La présentation des documentaires et des supports audio et vidéo pourront être communs aux différentes tranches d'âge à partir de 8 ans. L'ensemble des documents présentés s'élèvera à 5 200 références hors périodiques (à titre indicatif, 3 900 sur site et 1 300 en prêt). L'espace de consultation devra pouvoir accueillir des groupes réunis pour des séances de lecture. L'ensemble sera modulable de manière à accueillir les heures du conte et toute autre animation, y compris à destination des adolescents et des adultes, avec possibilité de faire le noir selon les besoins ; un espace de travail distinct, un peu à l'écart dans l'espace global pour des questions d'acoustique, permettra les travaux en petits groupes (et la tenue d'ateliers et conférences sur les thèmes de l'informatique et du numérique (dont les jeux vidéo) notamment pour les publics seniors et adolescent), avec un mobilier adapté ;
- des services internes constitués d'1 bureau accueillant 1 poste de travail, d'1 atelier pour l'équipement des documents, d'1 tisanerie, de sanitaires privatifs et d'1 local de stockage du matériel d'animation. Si cette réserve peut être un espace borgne, l'atelier devra quant à lui bénéficier d'un éclairage suffisant pour un travail minutieux ;

LA GENETOUBE – PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL, EDUCATIF ET SOCIAL
– Aménagement d’une médiathèque – 01/12/2020

- des sanitaires : 1 bloc pour le public. Normalisé pour l’accueil des personnes handicapées et favorisant les enfants, utilisateurs principaux des sanitaires publics dans une médiathèque.
- Orientés Nord-Est, une terrasse et un patio permettront de bénéficier d’un espace extérieur agréable, propice à la lecture individuelle ou en groupe, ainsi qu’à des animations diverses.

La médiathèque intégrera aussi :

- des outils informatiques à disposition du public et un accès au wifi pour les recherches, l’accès au catalogue informatisé, le divertissement et l’accès aux collections numériques et aux jeux, dont les jeux vidéo... Les postes informatiques et la station de jeu seront nomades pour pouvoir s’adapter aux différents usages ;
- la possibilité de projeter un contenu vidéo sur un mur au sein d’un espace qui pourra être dégagé pour accueillir du public ;
- des cimaises sur des murs, pour accrocher des supports d’information au sein d’expositions.

Les espaces intérieurs dédiés exclusivement à la médiathèque seront répartis sur une surface totale de 250 m² selon ce tableau et en tenant compte de la présence sur site, à titre indicatif, de 3 900 références (environ le ¼ de la totalité du fonds étant potentiellement emprunté) :

➤ Accueil et convivialité

1	Accueil (2 postes de travail, espaces pour accueillir les documents en transfert, rangements pour la caisse...)	20 % de la surface totale : 50 m²
2	Espace convivial/actualité : présentoir à journaux (abonnement à 1 quotidien) + 4 titres de revues adultes, fauteuils confortables, table pour lire le journal, les magazines et utiliser les tablettes numériques mises à disposition (borne WIFI à proximité)	
3	Sanitaires (normes handicapés et accès enfants)	

➤ Ensemble d’espaces de consultation et d’animations

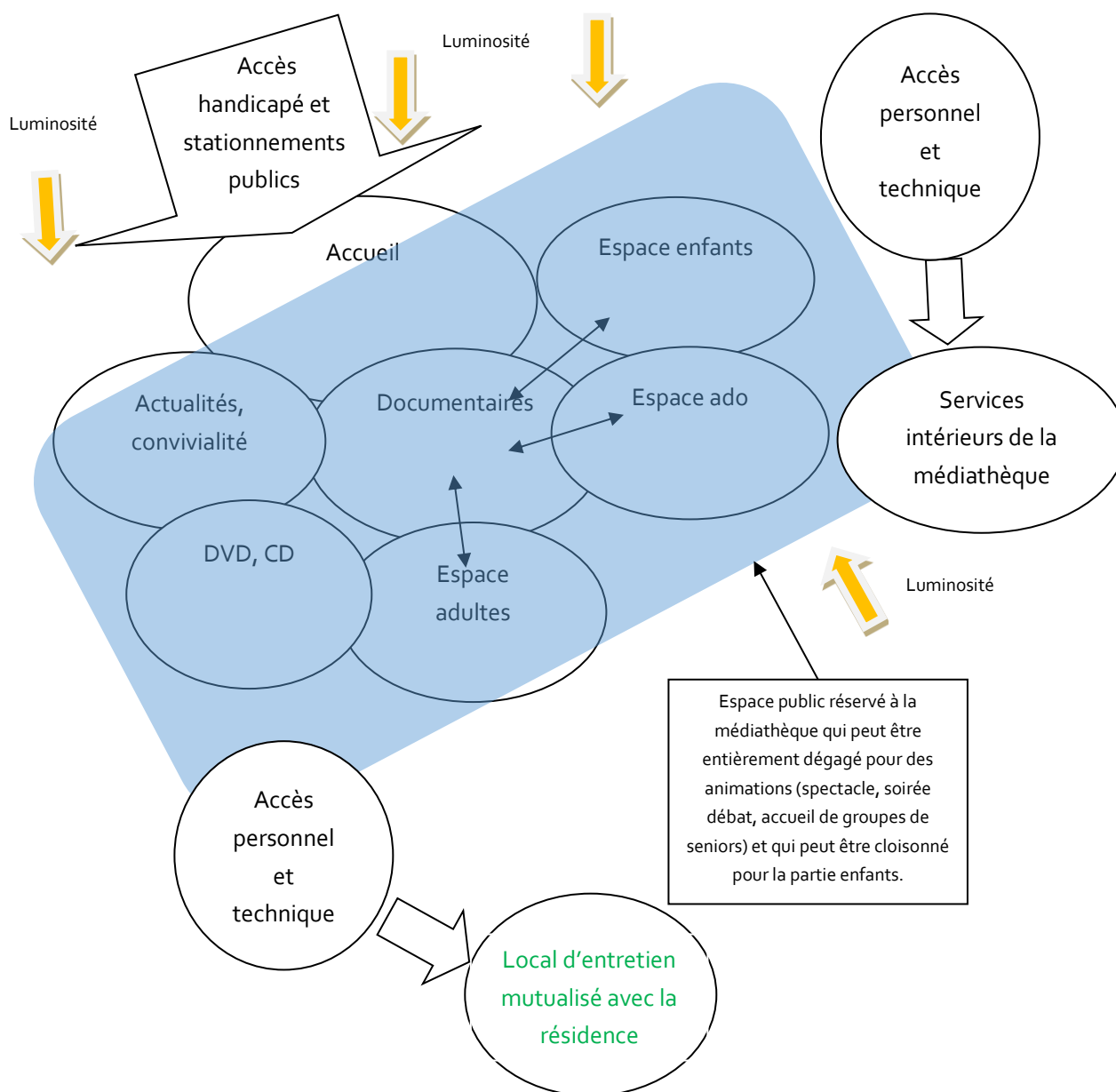
4	Pour les enfants : 800 romans et albums, 320 BD, 6 titres de périodiques. Possibilité de s’asseoir et de se détendre, de jouer ponctuellement et d’accueillir un groupe classe d’une vingtaine d’enfants pour des lectures. Agencement modulaire pour pouvoir accueillir des projections et des animations (cloisonnement éventuel à prévoir)	Environ 65 % de la surface totale : 135 à 140 m²
5	Pour les adolescents : 150 romans et 120 BD et mangas. Propice à la lecture et au travail (préparation d’exposés...), un peu isolé et à l’écart de la circulation. 1 titre de périodique	
6	Pour les adultes : 1 000 romans, 250 BD.	
7	Espace documentaire : 1 260 documents toutes catégories. Espace plutôt consacré à l’étude et à l’information, avec possibilité de travaux en petits groupes	
8	Espace documents audio et vidéo (230 DVD et 230 CD)	
9	Possibilité de projection (à intégrer à l’un des espaces ci-dessus dont la modularité permettra de réserver un mur et prévoir les assises nécessaires) Possibilité d’organiser des animations tout public Possibilité de dédier sur des créneaux précis un espace modulable de 6 m ² minimum pour les jeux vidéo (console + TV sur meuble et assises) Possibilité d’organiser des ateliers informatiques, numériques... pour des petits groupes avec une prise en compte des contraintes acoustiques	

➤ Services internes

10	Atelier (1 grande table de travail, rangement du matériel)	Environ 25 % de la surface totale : 60 à 65 m²
11	Réserve (rayonnages et stockage de matériel)	
12	Bureau	
14	Tisanerie ou salle du personnel	
15	Sanitaires pour le personnel	

Important : les espaces privatifs de la résidence seniors intégreront à proximité immédiate de la médiathèque un local d'entretien mutualisé (à usage de la résidence et de la médiathèque), d'une surface d'environ 10 m². Le système de chauffage et la centrale de traitement de l'air (CTA) seront également étudiés et installés à l'échelle de l'ensemble du bâtiment. Un règlement intérieur devra être établi pour une bonne utilisation de ces espaces communs.

Schéma fonctionnel fictif



5.3.5 L'accès extérieur

Le lieu envisagé pour accueillir la médiathèque est entouré d'un environnement extérieur dont le potentiel est intéressant à plusieurs titres :

- emplacement en centre bourg : proximité des commerces, des écoles, du théâtre, de la salle polyvalente Eden, des liaisons piétonnières, etc. ;
- stationnement possible le long de la rue du théâtre et le long de la rue Georges Clemenceau ;
- des espaces extérieurs qui pourront être utilisés pour des animations et pour la détente (organisation de séances de lectures, spectacles extérieurs, possibilité de s'asseoir sur un banc pour lire un document emprunté à la médiathèque...);
- à proximité immédiate de la médiathèque (mais non imbriquée dans l'architecture) et facilement repérable : une boîte retours permettant aux usagers d'y déposer les documents consultés en-dehors des heures d'ouverture.

5.4. Les budgets prévisionnels⁵⁴

5.4.1 L'investissement

Budget total (logements + médiathèque + espaces mutualisés) : 1 millions d'euros HT

Budget médiathèque (+ terrasse, patio et local d'entretien mutualisé) :

- Bâtiment (2000 €/m² moyenne Direction départementale des Bibliothèques). 600 000 €
- Mobilier (225 €/m² moyenne Direction départementale des Bibliothèques). 85 000 €
- Matériel informatique et numérique (communauté de communes) : 7 000 €

INVESTISSEMENT	Commune	Communauté de communes
Terrain	240 672.75 € HT	
Bâtiment (<i>construction</i>) y compris V.R.D. et honoraires (AMO et architectes)	600 000 € HT (Médiathèque) 400 000 € HT hors projet médiathèque (T1+salle de convivialité + commun)	
Boîte Retour	15 000 €	
Mobilier et petit matériel dont étagères, bureaux, assises, ...	85 000 €	
Matériel informatique et numérique - 3 postes pro + 2 publics - 1 imprimante ticket - 3 douchettes code barre - 1 copieur - 1 vidéoprojecteur - 1 télévision, 1 console de jeux, avec manettes et accessoires, casques d'écoute, dans un meuble de rangement à roulettes fermant à clé - 1 point d'accès wifi		7 000 €
TOTAL	1 340 672.75 €	7 000 €

⁵⁴ Sauf indication autre, les chiffres renseignés sont hors taxes.

LA GENETOUBE – PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL, EDUCATIF ET SOCIAL
– Aménagement d'une médiathèque – 01/12/2020

5.4.2 Le fonctionnement

- Entretien du bâtiment (commune) :
 - o Ménage, sécurité, assurances : 12 000 € par an.
 - o Réparation et maintenance des équipements : 1 000 €
- Abonnements eau, électricité... (commune) : 1 500 €
- Charges salariales (communauté de communes) : 1 etp en catégorie C estimé à 40 000 €
- Renouvellement des collections : 4 600 €⁵⁵
- Fournitures administratives, petit équipement... (communauté de communes) : 800 €
- Contrats maintenance copieur, téléphone, internet, WIFI (communauté de communes) : 2 000 €
- Action culturelle (communauté de communes) : enveloppe globale de 21 000 € pour le réseau Communauté dont au moins 1 200 € seront affectés à la médiathèque pour des opérations locales.

FONCTIONNEMENT	Commune	Communauté de communes
Entretien bâtiment	13 000 €	
Charges salariales		40 000 €
Renouvellement des collections		4 600 €
Fournitures		800 €
Contrats maintenance copieurs, téléphone, WIFI, internet		2 000 €
Abonnements	1 500 €	
Action culturelle		1 200 €
TOTAL	14 500 €	48 600 €

5.4.3 Le récapitulatif global

	Commune	Communauté de communes
Terrain	240 672.75 € HT	
Bâtiment	1 000 000 € HT	
Mobilier	85 000 € HT	
Boite retour	15 000 € HT	
Informatique et numérique		7 000 €
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	1 340 672.75 € HT	7 000 €
Entretien bâtiment	13 000 €	
Charges salariales		40 000 €
Renouvellement des collections		4 600 €
Fournitures		800 €
Abonnements	1 500 €	
Contrats maintenance, copieurs, téléphone, WIFI, internet		2 000 €
Action culturelle		1 200 €
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	14 500 €	48 600 €
BUDGET TOTAL	1 355 172.75 €	55 600 €

⁵⁵ Répartis entre les livres, dont les acquisitions sont estimées à 3 500 € H.T. (T.V.A. 5,5 %) et les CD et DVD, dont les achats sont évalués à 1 100 € H.T. (T.V.A à 20 %).